



UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI (UAC)

\*\*\*\*\*

FACULTE DES LETTRES, ARTS ET SCIENCES  
HUMAINES (FLASH)

\*\*\*\*\*

DEPARTEMENT DE PSYCHOLOGIE ET DES SCIENCES  
DE L'EDUCATION (DPSE)

\*\*\*\*\*



## MEMOIRE DE MAITRISE EN PSYCHOLOGIE

**OPTION : PSYCHOLOGIE DE LA VIE SOCIALE ET PROFESSIONNELLE**

**SUJET :**

**IMPLICATIONS PSYCHOLOGIQUES DE LA DOT  
CHEZ LES JEUNES FON DE MENONTIN-COTONOU**

**Réalisé par :**

**MEDAGNON Fifonsi Aimé-Rock  
YEYE**

**&**

**CODO Prudence William**

**Sous la direction de :**

**Prof. Denis AMOUSSOU-**

**Professeur Associé à l'UAC  
Directeur de Recherches.**

*Année-Académique 2013-2014*

## **SOMMAIRE**

<b>INTRODUCTION</b> .....	1
<b>CHAPITRE I : Cadre théorique de l'étude</b> .....	3
I- CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET REVUE DE LITTÉRATURE.....	3
II- PROBLEMATIQUE, HYPOTHESES ET OBJECTIFS.....	19
<b>CHAPITRE II : Milieu d'étude et Démarche méthodologique</b> .....	23
I- MILIEU D'ETUDE.....	23
II- DEMARCHE METHODOLOGIQUE.....	26
<b>CHAPITRE III : Présentation et Analyse des résultats</b> .....	30
I- PRESENTATION DES RESULTATS.....	30
II- COMMENTAIRES.....	50
<b>CHAPITRE IV : Discussion et Recommandations</b> .....	62
I- DISCUSSION.....	62
II- RECOMMANDATIONS.....	72
<b>CONCLUSION</b> .....	77

## DEDICACE 1

A

- *Mes parents **Faustin MEDAGNON et Rosalie ADOMOU***

*Ce travail est le fruit de leurs sacrifices.*

*Que Dieu les comble à la mesure de sa grandeur infinie.*

***Fifonsi Aimé Rock MEDAGNON***

## DEDICACE 2

A

- *Mes parents **Marius CODO et Lydie A. HOUNDJE***

*Ceci est le fruit de leurs sacrifices*

*Que l'Eternel Dieu leur accorde longue vie pour jouir du  
fruit de leur sacrifice*

***William Prudence CODO***

## **REMERCIEMENTS**

Nos remerciements s'adressent, en premier lieu, au Directeur de Mémoire en la personne du Professeur Denis AMOUSSOU-YEYE, dont l'encadrement et les conseils ont éclairé nos recherches et ont raffermi notre volonté. Puisse Dieu lui accorder santé et longue vie. C'est également le lieu d'exprimer notre profonde reconnaissance à l'endroit de tous les professeurs du Département de Psychologie et des Sciences de l'Éducation de l'Université d'Abomey-Calavi, en l'occurrence ceux qui, au cours de ces quatre années de formation n'ont ménagé aucun effort pour nous léguer une partie de leur savoir. Que la grâce divine les accompagne dans ce noble métier de durs sacrifices et que leur progéniture en soit récompensée. Aussi tenons nous à remercier nos épouses Tatiana Diane d'OLIVEIRA et Vanessa R. COMLAN et tous nos amis qui ont contribué de près ou de loin à la réussite de ce travail.

Enfin nous remercions les membres du jury de soutenance qui ont accepté d'examiner les résultats de nos travaux de recherches pour l'amélioration de sa qualité scientifique.

Dieu notre Père qui voit au fond des cœurs vous le rendra au centuple.

## **LISTE DES ACRONYMES ET ABREVIATIONS**

Les acronymes et les abréviations employés dans ce travail se définissent en ces termes :

<b>BAC</b>	:	Baccalauréat
<b>BTS</b>	:	Brevet de Technicien Supérieur
<b>IF</b>	:	Institut Français
<b>CFA</b>	:	Communauté Française d’Afrique
<b>CEFOP</b>	:	Centre de Formation et de Recherches sur la Population
<b>DPSE</b>	:	Département de Psychologie et des Sciences de l’Éducation
<b>ETC</b>	:	Et Cetera
<b>FLASH</b>	:	Faculté des Lettres, Arts et Sciences Humaines
<b>FSS</b>	:	Faculté des Sciences de la Santé
<b>M.</b>	:	Monsieur
<b>ONG</b>	:	Organisation Non Gouvernementale
<b>UAC</b>	:	Université d’Abomey-Calavi
<b>INSAE</b>	:	Institut Nationale de la Statistique et de l’Analyse Economique.

## **LISTE DES TABLEAUX**

<b><u>Tableau I</u></b> : Répartition des enquêtés selon l'âge.....	30
<b><u>Tableau II</u></b> : Répartition des enquêtés selon le sexe.....	31
<b><u>Tableau III</u></b> : Répartition des enquêtés selon l'état-civil.....	31
<b><u>Tableau IV</u></b> : Configuration ethnique des couples.....	32
<b><u>Tableau V</u></b> : Répartition des enquêtés selon le niveau d'études.....	32
<b><u>Tableau VI</u></b> : Répartition des enquêtés selon la profession.....	33
<b><u>Tableau VII</u></b> : Répartition des couples selon la situation de chaque partenaire.....	34
<b><u>Tableau VIII</u></b> : Répartition des enquêtés selon la religion.....	34
<b><u>Tableau IX</u></b> : Répartition des enquêtés selon l'ancienneté de vie de couple.....	35
<b><u>Tableau X</u></b> : Répartition des enquêtés selon le mode de logement.....	35
<b><u>Tableau XI</u></b> : Répartition des enquêtés par rapport à la pratique de la facture.....	36
<b><u>Tableau XII</u></b> : Répartition des enquêtés selon le coût de la petite dot.....	36
<b><u>Tableau XIII</u></b> : Répartition des enquêtés selon le coût de la grande dot.....	37
<b><u>Tableau XIV</u></b> : Configuration des jeunes mariés par rapport aux formes de dot.....	37
<b><u>Tableau XV</u></b> : Conception actuelle de la dot.....	39
<b><u>Tableau XVI</u></b> : Représentation actuelle du caractère obligatoire de la dot.....	40

## **RESUME**

Notre travail de recherche intitulé : « **Implications psychologiques de la dot chez les jeunes fon de Mènontin- Cotonou** » a été abordé dans le but de cerner les raisons qui motivent les réactions des jeunes face à la dot et de faire ressortir les valeurs fondamentales du mariage traditionnel en milieu *fon*. Cette étude est faite selon une approche quantitative et qualitative avec 310 personnes dont 300 jeunes (17 à 40 ans) et 10 personnes ressources. Les données qualitatives nous ont révélé d'une part qu'en milieu *fon*, chaque élément de la dot véhicule un message et d'autre part jadis ne comportait rien d'extravagant. Concernant les données quantitatives, 100% des jeunes mariés enquêtés affirment que la dot se fait en deux étapes. Par ailleurs, 40% des jeunes mariés ont seulement fait la petite dot, 23.33% les deux et 36.67% n'ont fait ni la petite dot ni la grande. Au regard des résultats obtenus, nous faisons les suggestions suivantes : une revue à la baisse du coût de la dot, une standardisation de la dot, une sensibilisation sur la valeur symbolique des éléments de la dot, un renforcement juridique du système dotal au Bénin.

**Mots clés** : La dot, la famille, le mariage traditionnel, harmonie conjugale, la modernité.

## **ABSTRACT**

Our research entitled “Psychological Implications of the dowry of the *Fon* youth of Menontin-COTONOU “was discussed in order to identify the reason for the reactions of young people to the dowry and highlight the core values of traditional marriage in *Fon* environment. This study is made using a quantitative and qualitative approach with 310 people including 300 young people (17-40 years) and 10 knowledgeable persons. Qualitative data revealed on the one hand that in *Fon* environment, each element of the dowry conveys a message and on the other hand in olden days there was nothing extravagant. On quantitative data, 100% of newlyweds surveyed say that the dowry is in two stages. Furthermore, 40 % of newlyweds have only made the small dowry, 23.33% have made both and 36.67% have made neither the small nor the large dowry. In view of the results, we make the following suggestions: a revising downwards of the cost of dowry, a dowry standardization, a sensitization on the symbolic value of elements of the dowry, a legal strengthening of the dowry system in Benin.

**Keywords**: Dowry, family, traditional marriage, marital harmony and modernity.

## **INTRODUCTION**

La famille, ce maillon vital de la société est en proie, de nos jours, à de sérieux problèmes sur lesquels nous pensons qu'il importe de nous pencher si nous rêvons d'un monde meilleur. Celle africaine se singularise par certains problèmes typiques dus à son tiraillement entre la tradition et le modernisme. En effet, le choc des cultures a eu de sérieuses répercussions sur la société africaine et, l'institution du mariage, qui introduit un homme et une femme dans la vie matrimoniale n'y a pas échappé. Comme le disait LAUR (1963), « *L'Afrique moderne est hostile à la dot* ». La dot, jadis principale cérémonie du mariage coutumier en Afrique noire, est tellement affectée qu'elle est devenue de nos jours un sujet à polémique.

Pour apprécier la dot à la manière africaine, il faut bien comprendre d'abord la conception africaine de la femme et du mariage qui légitime l'institution. Et dans cette conception, la femme est perçue comme fécondité et vie en germe; le mariage en tant que contrat qui engage l'homme dans le rôle de la paternité. Comme le souligne DJOBO (1962), la dot est une vieille tradition africaine qui continue d'exister de nos jours. Elle est une coutume assez complexe qui présente les diversités socioculturelles d'une région à une autre. De même, la dot joue un important rôle par rapport à la stabilité du lien conjugal, la légitimité des enfants et pour certains auteurs, elle constitue la preuve même du mariage. Au-delà de la dot elle-même, les éléments entrant dans sa composition ont aussi chacun un sens symbolique qui permet de sceller le mariage.

Mais, au regard de la manière dont la dot est pratiquée de nos jours, il est aisé de constater qu'elle est vidée de tout son sens. Car, de plus en plus, l'on assiste à une dénaturation des éléments qui composent la dot causant ainsi une perte des valeurs morales et spirituelles liées à sa pratique.

Ce constat s'observe aussi en milieu *fon* au niveau des jeunes de Cotonou-Mènontin où la dot est devenue une occasion de démonstration de puissance financière. Aussi, certains éléments la constituant sont-ils exagérément multipliés selon la volonté des parents de la fiancée. Ce qui fait que dans le rang des jeunes, il s'observe une certaine réticence et une peur à aller vers la pratique de la dot. Ceci en raison de leur situation socioéconomique très précaire.

Face à tous ces constats, il s'avère indispensable de situer chacun par rapport à la pratique de la dot. C'est pour cela que le présent sujet de recherche porte sur les « Implications psychologiques de la dot chez les jeunes *fon* de Mènontin- Cotonou ». Il s'agit ici d'apporter une modeste contribution à cette merveilleuse institution mal connue, mal comprise et mal pratiquée par beaucoup de jeunes compatriotes aujourd'hui et dont les dérives ne sont pas sans incidence sur le mariage tant coutumier, civil que religieux. Si la situation paraît commune à toutes les cultures béninoises, le cas des *fon* surtout en milieu urbain comme Mènontin, compte tenu de certains aspects spécifiques, nous intéresse particulièrement.

Le présent travail de recherche est organisé en quatre (04) chapitres structurés de la manière suivante:

Un chapitre théorique sur l'état de la question débute le travail. Dans ce chapitre, ont été présentées les études, les recherches existantes sur les notions de la famille, du mariage en général et du mariage traditionnel en particulier, de la dot, sur les modèles théoriques de référence susceptibles d'aider à l'appréhension de la question de recherche. Le deuxième chapitre est centré sur la méthodologie adoptée dans cette recherche quantitative et qualitative. Le troisième chapitre est consacré à la présentation et à l'analyse des résultats et le quatrième présente le commentaire et la discussion.

## **CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE DE L'ETUDE.**

### **I- CLARIFICATION CONCEPTUELLE ET REVUE DE LITTÉRATURE**

#### **I-1. CLARIFICATION CONCEPTUELLE**

Il importe avant tout de déblayer le chemin à parcourir en situant le champ lexical et en exposant le contenu réel donné aux concepts du sujet à développer. C'est pour cette raison que la rubrique de clarification conceptuelle est abordée.

#### ➤ **La dot**

Ensemble des biens donnés par la famille de la femme lors de son mariage ; telle est la définition de la dot contenue dans le lexique des sciences sociales (Grawitz, 2000).

Larousse (1990) confirme cette assertion tout en ajoutant que la dot peut être aussi les biens donnés par un tiers à l'un ou l'autre des époux dans le contrat de mariage.

Le Robert (1991) ne dit pas le contraire mais va plus loin en prenant en compte le contexte africain et pour dire que la dot est la compensation en biens ou en service versée par le futur époux à la famille de la future épouse avec la précision que cet aspect ne concerne que les pays africains.

La dot qui fait l'objet de la présente étude s'identifie parfaitement à ce contexte car en milieu *fon*, c'est le futur époux qui a des obligations liées à la dot vis-à-vis de sa belle-famille. En milieu *fon*, la dot est désignée par le vocable " agban " et signifie littéralement en français « bagages » ou « effets ».

Dans la plupart des langues européennes notamment le français, l'anglais, l'allemand et l'espagnol, la dot représente ce que l'épouse apporte à son mari pour contribuer aux charges de ménage. Si le mariage dotal africain constitue un acte dont la portée est presque équivalent à celle du mariage des occidentaux parce que créant des obligations réciproques, il en va autrement des éléments qui contribuent à sa formation. Et, bien que les formes de mariage varient d'une

ethnie à une autre en Afrique, presque partout et dans des conditions à peu près semblables, il est d'usage que le prétendant-sa famille en général- remette à la famille de la fille qu'il souhaite épouser une quantité de biens en nature d'abord et plus tard en espèces ou les deux à la fois dans le cadre d'une cérémonie. Certains auteurs au départ occidentaux voulant rendre compte d'un tel acte n'ont rien fait d'autre que de lui appliquer le concept de dot. D'autres un peu plus tard iront jusqu'à parler de " prix d'achat " de la femme.

Malheureusement les propositions de termes apportées par des chercheurs qui se sont inscrits en faux contre ces deux premiers termes n'ont pas trouvé mieux que les expressions : douaire, compensation dotale, compensation matrimoniale, caution matrimoniale, etc ; lesquels termes ne rendent vraiment pas compte de la réalité et de ce fait ne font pas non plus l'unanimité. Mais en attendant qu'une néologie vienne situer davantage, le mot « dot » compris du point de vue africain, est ici utilisé. Au Bénin, parlant de la dot l'on fait allusion au "Agban" du moins pour les locuteurs *fon, goun, adja, minan*, etc. Ainsi, à l'exception du *Sakara* qui se rapproche un peu de la définition occidentale du terme, la dot est une cérémonie à étapes successives par laquelle un homme et une femme entrent dans le lien du mariage. Mais comment en est-on venu à la dot ? Autrement dit, quelle est l'histoire de la dot en Afrique et plus précisément en milieu *fon* au Bénin ?

### ✓ **Historique**

L'histoire de la dot est intrinsèquement liée à l'histoire du mariage lui-même. En effet dans la culture *Adja-tado* en général et chez les *fon* en particulier, la première forme de mariage était le mariage par échange.

Le mariage par échange est ce mariage au cours duquel la famille de l'époux cède aussi une fille à la famille de la mariée. L'échange peut ne pas être instantané. On peut toujours attendre une petite fille en croissance comme l'échange peut concerner une fille qui n'est même pas encore née. Le coutumier

du Dahomey dit qu' « à l'origine, le mariage par échange était de règle. La famille qui donnait une femme à une autre famille exigeait de celle-ci une autre femme de façon que le capital'' femme'' du groupement ne fût pas diminué ».

La dot serait née des difficultés inhérentes à cette première forme de mariage. En effet lorsque vous avez pris femme et promis une fille en échange, il peut arriver que votre famille ne soit plus en mesure de tenir promesse (progéniture exclusivement masculine, décès, enlèvement par le roi, etc.). Deux solutions s'offrent à vous : soit vous rendez votre femme, soit vous aidez ses parents à trouver une autre femme en fournissant tout ce qui peut lui permettre de négocier une ailleurs ou pour acheter une esclave. Mais comme il était difficile voire impossible de rendre sa femme avec qui on avait déjà fait des enfants, tous ceux qui se retrouvaient dans cette situation optaient pour la seconde solution.

Ainsi donc, sans pouvoir donner directement une femme en remplacement de celle que vous leur avez prise, vous avez donné à votre belle-famille de quoi s'en procurer une. Voilà comment (selon la plupart de nos interlocuteurs et certaines littératures) serait née la dot qui pendant longtemps régissait de fort belle manière la vie matrimoniale et même sociale dans nos sociétés traditionnelles.

Dans ce travail la dot est considérée comme l'ensemble des biens que le futur époux et/ou sa famille apportent à la famille de la future épouse pour consacrer l'existence du mariage.

### ➤ **Jeunes**

Ce mot vient de "jeunesse". Pour le comprendre dans tous ses aspects, il faut donc recourir à la définition de celle-ci. En effet la jeunesse est une catégorie aux contours incertains. A quel âge commence t- elle? A quel âge finit t- elle? Cette simple question soulève un ensemble de difficultés théoriques et pratiques. Plutôt que de chercher une définition autour de l'âge biologique,

objective, mais forcément arbitraire, la sociologie doit montrer comment l'âge est une production sociale qui a évolué au cours de l'histoire et qui varie en fonction des situations sociales.

Cette incertitude entourant la définition de la jeunesse s'est accrue avec l'affaiblissement des rites de passage, l'allongement des transitions professionnelles et la prolongation du temps des expériences qui tendent à repousser toujours plus tard l'âge d'accès à un plein statut adulte.

Les conceptions de l'antiquité classique distinguent plusieurs âges de la vie dont la jeunesse symbolise souvent l'innocence. Le jeune homme chez les Grecs est l'éphèbe. Les Romains ont des termes plus précis : *infans* désigne l'enfant en bas âge qui ne parle pas, *puer ou puella* désignent le petit garçon ou la petite fille de 7 à 17 ans et *liberi* correspond aux jeunes par rapport aux parents. La perception de la jeunesse comme âge distinct à la fois des adultes et des enfants n'existe pas au Moyen Age mais existe comme statut social : le terme latin *juvenis* correspond au jeune non marié. Littéralement, elle signifie en fon, Dónkpevé, winyawínyá.

Le terme jeunesse est couramment employé pour désigner une couche sociale qui se trouve en pleine période de croissance physique et mentale. Certes, il n'y a pas une périodisation de l'âge de vie ni une délimitation exhaustive de l'âge juvénile qui s'impose universellement.

On parle d'un jeune enfant, d'une jeune mère, d'une jeune fleur etc. Ainsi, le terme jeune ou jeunesse représente un ensemble hétérogène, ou encore il désigne une homogénéité qui ne correspond à rien de réel. Dans ce cas, l'emploi du terme jeunesse dépend de la périodisation des âges de vie qui correspond à chaque objet de travail. Pour la sociologie et la statistique, la jeunesse est une classe d'âge. Elle réunit une population mineure, généralement de moins de 18 ans, et majeure. Généralement, y sont incluses les personnes de moins de trente ans, notamment les étudiants, mais pouvant aussi aller jusqu'à 40 ans. Le

terme jeunesse désigne l'aspect corporel du corps. La puberté marque l'étape physiologique à laquelle l'individu est capable de procréer. Ce passage à la puberté chez les animaux est le passage à l'âge adulte et chez les humains, celui de l'enfance à l'adolescence. La puberté est marquée par des changements corporels importants, une distinction sociale. Le jeune est l'être qui n'est ni enfant ni adulte mais qui possède une certaine maturité. La jeunesse constitue pour l'être humain liés à la maturité sexuelle. La jeunesse est donc la tranche d'âge qui est définie entre l'adolescence et l'état adulte. Mais nous pouvons dire que c'est un état d'esprit la période où il se forme, où il vit projeté vers l'avenir et/ou prenant conscience de ses potentialités, il bâtit ses projets pour l'âge adulte.

La jeunesse représente la couche de la population qui aspire à une plus grande liberté et est à la pointe de l'évolution grâce à son dynamisme, son impatience et sa combativité. La jeunesse se définit aussi comme la transition de l'humanité physique. Elle est assimilée le plus souvent à la folie où tout est permis. Certes la jeunesse est avant tout la concordance du côté physique et mentale. Ainsi le concept jeunesse tiendra compte des performances et de l'âge. C'est dans cette logique qu'un grand écrivain a écrit ces mots pleins de sens " A 20 ans j'étais un brûleur, et à 40 ans je suis devenu un pompier ".

Selon le dictionnaire Larousse, la jeunesse se définit comme une période de croissance, de développement ; état, caractère des choses nouvellement créées ou établies et qui n'ont pas encore atteint leur plénitude c'est-à-dire la période de la vie humaine comprise entre l'enfance et l'âge mûr. C'est la période des grands défis, des grandes exaltations et surtout de l'affirmation de soi. Elle est caractérisée par un élan de liberté, des prises de risques, de l'idéalisme et l'envie de changer le Monde à sa manière. Le dictionnaire Bordas (1988), le définit comme une période de la vie comprise entre l'adolescence et la maturité. La jeunesse marque le début de l'âge adulte.

Cette définition n'est plus de mise du moment où bien des gens pensent que la notion de jeunesse doit concilier capacité physique et performance. Le sens du mot jeunesse est relatif en ce sens qu'il y a des personnes âgées qui conservent toute leur capacité autant physique qu'intellectuelle et tout leur dynamisme. De ce constat, il nous revient de nous demander si le contexte jeunesse doit concilier capacité physique et performance ? Alors nous pouvons conclure que la jeunesse est un état d'esprit donc un concept. C'est certainement pour cette raison que nous entendons souvent des expressions comme vieux-jeune...

La jeunesse désigne aussi l'état optimal des facultés physiques et intellectuelles d'une personne, incluant sa maturité, par opposition à la sénescence durant laquelle les activités et les performances déclinent en raison du vieillissement.

Généralement les psychologues adoptent un découpage en quatre âges : l'enfance, l'adolescence, l'adulte et la vieillesse. Tout en mettant quelques réserves dans l'énigme de sphinx, nous concevons tout de même une périodisation en trois âges : l'enfance, la jeunesse et la vieillesse.

Le concept Jeunesse désigne alors un ensemble qui inclut aussi bien l'adolescence qu'une large couche d'adulte. De son côté le code des personnes et de la famille affirme en son article 123 que toute personne âgée de 18 ans révolus peut se marier si elle le désire.

Dans ce travail, lorsque nous parlons des jeunes *fon*, nous désignons par là une configuration, un ensemble hétérogène des habitants de la ville de Cotonou, précisément de Mènontin, d'ethnie *fon* compris entre dix-sept (17) et quarante (40) ans et vivant sur le territoire de MENONTIN. Le choix est porté sur cette tranche d'âge car à partir de dix-sept (17) ans les jeunes d'aujourd'hui s'intéressent déjà à la sexualité et tout ce qui s'y rattache tels que le mariage, la dot etc. En effet, dans toutes les sociétés humaines, la jeunesse est considérée

comme l'espoir de la cité et ceci non seulement à cause parfois de son effectif numérique, mais surtout à cause de ses aptitudes physiques et mentales.

➤ **Le mariage**

Acte solennel par lequel un homme et une femme établissent entre eux une union dont les conditions, les effets et la dissolution sont régis par les dispositions juridiques en vigueur dans leur pays, par les lois religieuses ou par la coutume ; union ainsi établie. (*Petit Larousse, 2010*). Dans toute société, le mariage est un processus composé de deux grandes étapes : les démarches du mariage, puis, la constitution et le fonctionnement de l'union conjugale. Entant qu'alliance ou relation, il existe une série de règles qui régissent non seulement l'alliance entre les deux groupes de parentés mais aussi l'union conjugale du couple issu de cette alliance. Ici le mariage est l'union entre deux individus de sexe opposé dans le but de fonder une famille. Dans tous les cas de mariage, une compensation matrimoniale est exigée et la plus courante est la dot.

➤ **La famille**

Du latin *familia*, la famille représente un ensemble formé par le père, la mère (ou par l'un des deux) et les enfants. (*Petit Larousse, 2010*).

Unité de production, de reproduction biologique et de consommation, la famille est ce qui permet aux sociétés d'exister et de se perpétuer. Fait culturel et non naturel, le groupe humain que constitue la famille prend des formes variables et complexes, plus ou moins élargies, selon les différents systèmes de parenté.

Strauss (1983), note que « *dans toutes les sociétés humaines, la création d'une nouvelle famille a pour condition absolue l'existence préalable de deux autres familles, prêtes à fournir qui un homme, qui une femme, du mariage desquels*

*naîtra une troisième famille, et ainsi de suite indéfiniment. [...] Une famille ne saurait exister s'il n'y avait d'abord une société : pluralité de familles qui reconnaissent l'existence de liens autres que la consanguinité, et que le procès naturel de la filiation ne peut suivre son cours qu'intégré au procès social de l'alliance ».* ).

Dans le cadre de ce travail, il est question de deux grands types de famille : la famille étendue, ou élargie, comprenant parents et alliés, et la famille nucléaire.

## **I-2. REVUE DE LITTERATURE**

La question de la dot a été l'objet de plusieurs études et recherches. Cependant, elle continue de susciter des débats au sein des populations et dans le rang des écrivains. Et comme l'affirme FRAGNIERE (1996), à la base des livres, il y a le plus souvent des livres. Il en va de même pour ce qui concerne les mémoires. On est rarement le premier à aborder une question ou plus précisément, le champ thématique que l'on entreprend d'analyser est déjà balisé par des études voisines, ou bien il se réfère à des thèmes fondamentaux sur lesquels des bibliothèques entières ont été écrites. Voilà pourquoi dans le cadre de cette étude, il est nécessaire de se conformer à cette exigence qui consiste à passer en revue des travaux qui ont été réalisés sur notre sujet d'une part; il s'agit aussi d'autre part de jeter un coup d'œil sur les ouvrages qui abordent les questions relatives à notre problématique. A cet effet, quelques auteurs ont été lus.

DJOBBO (1962), au sujet de l'origine de la dot signale qu'elle est l'une des coutumes les plus vieilles de l'Afrique Noire. Ses "origines se perdent loin dans le passé et nul, même pas les légendes les plus adroitement constituées, ne peut en donner des indications dignes de foi." Elle est une coutume assez complexe qui présente des diversités socioculturelles dans la plupart des sociétés africaines.

Avec SALOMON (1976), on pourra comprendre qu'en Afrique noire, le principe de la dot est que la famille du garçon la paye à celle de sa fiancée qui l'utilise pour acquérir une fille pour un de ses garçons. Ainsi la dot sauvegarde l'équité chez les Mongo du Zaïre, actuelle République Démocratique du Congo puisque l'événement remonte en 1976. La dot constitue donc un « bon pour une épouse ». Les Mongo du Zaïre en sont tellement conscients qu'ils appellent la fille payée avec la dot acquise pour une autre la « servante » de la première. Pour que le système soit parfait, il faut que les biens dotaux ne puissent s'acquérir et se dépenser qu'en acquérant ou en cédant des femmes. Parfois,

c'est le cas, mais le cas du Lobola de l'Afrique australe est plus courant. A ce niveau, la dot se paye en tête de bétail à corne, qu'on acquiert normalement que par cession d'une fille et qu'on ne dépense que pour une épouse. Le bétail peut aussi provenir de butin de guerre ou du troupeau d'un chef ou d'un autocrate. Il peut également être cédé comme paiement de tribut ou même comme amende ou paiement pour dette.

CAVIN (1980) considère la dot comme un symbole d'alliance entre les familles. Elle est selon lui, la condition de toute union et elle s'impose comme une obligation sociale et morale qui consacre le mariage. Cette fonction de la dot telle que définie par l'auteur correspond avec les réalités béninoises en matière de pratique de la dot et notamment celles des communautés *fon* de Cotonou-Mènontin.

La dot occupe une place capitale dans le mariage traditionnel c'est pourquoi KONE et N'GUESSAN (2005) ont souligné que le paiement de la dot est un acte qui permet de rendre le mariage légal aux yeux de la communauté.

DJOBO (1962) abonde dans le même sens en précisant que dans la vision africaine, c'est le futur mari ou sa famille qui apporte un ensemble d'objets et de cadeaux en espèce ou en nature au profit de la famille de la femme et celui de la femme elle-même pour exprimer l'hommage que la famille demanderesse rend à la belle famille et à la femme. Cette perception de DJOBO à propos de la dot est encore d'actualité dans les comportements dotaux des béninois et plus précisément des *fon* de Cotonou-Mènontin et cela revers un grand intérêt pour le présent travail.

KOUASSIGAN (1974) considère de son côté la dot sous son aspect de compensation matrimoniale lorsqu'il avance comme argument que : "le mariage coutumier est un remaniement de structures sociales qui entraîne un déséquilibre et un affaiblissement de la famille de la jeune fille au profit de celle de l'homme". C'est cette brèche dans la chaîne continue de la solidarité

familiale que la dot tend à compenser. Certaines formes de la dot prouvent que l'institution à l'origine était destinée autant que possible à rétablir l'équilibre rompu au niveau de la famille de la femme.

Pour d'autres auteurs, la dot est un moyen de stabilité de mariage. En effet, la dot impliquant la réunion de deux grandes familles pourrait permettre au couple de faire des concessions de façon réciproque pour ne pas déshonorer leurs familles respectives. C'est en effet un honneur pour les deux familles d'avoir uni leurs enfants et l'échec de leur mariage pourrait constituer pour elles un déshonneur.

En effet, le rôle indispensable joué par la famille est très certainement aussi à la base du faible taux de divorce que l'on remarque au niveau des mariages coutumiers ; un lien scellé et béni n'a de raison d'exister que par sa longévité.

Pour d'autres auteurs démographes comme TABUTIN et LOCOH (1985), la famille est considérée comme un groupe élargi (parents, enfants plus les descendants et/ou les collatéraux) avec la possibilité de polygamie sans que la complexité et la diversité de ces structures soient toujours bien mises en évidence ou même bien connues. La famille devient donc un intermédiaire entre l'individu et la société.

Dans cette approche contemporaine, GOHY (1993), s'était largement penché sur les questions de famille, de ménage et de fécondité. Selon lui, l'idée que le démographe s'est fait de la famille, en dehors de la fécondité coïncide avec celle du ménage.

Se situant dans la même vision, mais allant un peu plus loin, les Ethnologues en l'occurrence SEGALLEN (1991) est parvenue à démontrer que le rapprochement interdisciplinaire qui s'observe actuellement entre sociologie de la famille et ethnologie est heureux pour mieux cerner la complexité du système familial. En effet, pour les sociologues, le seul objet d'attention était avant le

rapprochement interdisciplinaire, la famille entendue comme le groupe domestique ; alors que les ethnologues se penchaient sur la parenté entendue comme le système des règles régissant l'ensemble des relations de famille.

Cette démarche, ce rapprochement disciplinaire affine davantage les réflexions, l'analyse des problèmes du mariage et de la famille lorsque les auteurs mettent un accent particulier sur les rapports au sein des couples.

Ainsi, pour les juristes, la famille c'est traditionnellement en priorité l'analyse du mariage, des relations entre époux et leurs enfants, des qualités de ces relations avec les parents et les grands parents ; bref l'analyse de la famille élargie dans ses rapports.

Il en est de même pour les sciences politiques qui, insistant sur lesdits rapports, trouvent que "dans la famille, l'homme est le bourgeois, la femme le prolétaire". Comme on le voit, la vision culturo-fonctionnaliste a le mérite de mettre en évidence le poids déterminant de la culture dans le vécu quotidien des populations traditionnelles.

Mais suite à l'évolution sociale, cette attitude semble perdre sa valeur tant sur les plans socio-économiques, sociopolitiques que socioculturels.

Pour MAYOR (2008) les bienfaits de la dot transcendent même les barrières familiales lorsqu'il écrit : "l'actualité montre malheureusement plus que jamais, que le développement, pas plus que l'instauration de la démocratie et la construction de la paix, ne peut se concevoir indépendamment de la culture et des traditions locales". Il souligne ainsi la place importante qu'occupent les traditions locales dans l'enracinement des droits humains en Afrique et plus particulièrement pour une culture de la paix.

Abondant dans la même logique, KONATE (2008) met l'accent sur cet aspect de la chose en soulignant que les alliances interethniques créent "des liens de sang qui réduisent considérablement les risques de conflits ouverts". La dot pourrait donc assurer un rôle à double portée dans la résolution des conflits

armés. Les enfants issus de ces alliances pourraient constituer d'excellents médiateurs en cas de conflits.

Parlant du milieu *fon*, Akpochihala (2008) de son côté, martèle que “les bienfaits de la dot sont multiples et multiformes. Les boissons données par le mari ou la belle famille ne sont pas destinées uniquement au père mais plutôt à tous les membres de la famille“. Ceci entraîne l'implication et l'adhésion de tous à l'union. De même, le sel qui s'y ajoute au cas où il s'agirait de la grande dot “est partagé à toutes les concessions tant maternelles que paternelles. Les oncles, les tantes, les frères et sœurs, les parents alliés donnent tous leurs bénédictions”. Ainsi, le jeune couple se sent aimé, sécurisé et soutenu dans son union. Si ces auteurs ont eu le mérite de montrer la place indispensable de la dot dans le processus du mariage, ils n'ont pas pu signaler les mutations qu'elle connaît de nos jours.

Certes, la dot a marquée l'histoire du mariage en Afrique et a connu l'adhésion des familles qui s'engagent dans le processus du mariage. Aujourd'hui il est enregistré de plus en plus une réticence des générations montantes vis-à-vis de sa pratique. Et pour expliquer ce comportement, QUENUM (1983), dans son ouvrage intitulé *Au pays des fon*, après avoir évalué les dépenses engendrées par la dot, estime qu'elle est pénible à réaliser et cela fait retarder les fiançailles voire empêcher le mariage. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle il qualifie cette situation de « triste état de chose ». Il recommande enfin de réprimer la surenchère afin de sauvegarder la morale et la cohésion puis la stabilité recherchée à travers cet acte par nos ancêtres. Cette réalité telle que peinte par l'auteur, semble être encore d'actualité en milieu *fon* à Cotonou-Mènontin.

Aujourd'hui avec les mutations que connaissent les sociétés africaines, la femme commence par se faire une bonne place dans les rapports qu'elle entretient avec les hommes. On parle alors de l'approche genre. Ainsi, dans son

ouvrage intitulé : *le problème actuel de la dot en Afrique*, SOLUS (1959) estime que la plus grosse injure qu'un mari puisse infliger à sa femme, c'est de lui laisser entendre qu'on l'a acheté par le versement de la dot. Dès lors, loin d'être un facteur de consolidation elle devient une source de divorce.

De nos jours, cette réflexion continue son parcours, KONE et KOUAME (2005) soulignent qu'en anthropologie, "la dot a été pendant longtemps perçue comme le prix d'achat de la femme ou de la fiancée".

Abordant la famille, SINGLY (1993) quant à lui dira que, contrairement au passé, les familles désormais se réfèrent à un même modèle qui préconise "l'amour dans le mariage, la division stricte du travail entre l'homme et la femme, l'attention portée à l'enfant, à sa santé, à son éducation". Autrement dit, la naissance de la famille moderne bouleverse l'ancien ordre familial, en faisant entrer une nouvelle valeur fondatrice dans la formation du couple, qui est la recherche du bonheur personnel. Selon lui, c'est le passage de la famille traditionnelle à la famille moderne, avec tout ce que cela comporte comme désagréments, qui justifient les maltraitances à l'endroit de la femme.

En effet, SOLUS(1950) pensait que la dot autrefois symbolique avait commencé par prendre des tournures incertaines à cause de la monétarisation connue en Afrique Noire, où "une partie de la dot sans cesse plus importante est généralement stipulée en francs". Cette monétarisation est à l'origine de différentes interprétations qui expliquent la complicité de cette pratique. Cet auteur stipule que la dot africaine se définirait comme "un bien plutôt comme un prix d'achat de la femme que verse le mari à celui qui exerce puissance et autorité, lesquelles étaient à l'origine absolues, puisque le consentement de la femme au dit mariage n'étant jusqu'à ces dernières années, nullement requis. C'était en effet le chef de famille qui disposait, à son gré des filles, et ceci dès leur plus bas âge et même avant leur naissance". Il renchérit en affirmant que le versement d'une somme d'argent que le futur époux fait au père de famille en

vue d'obtenir sa fille prend de plus en plus le caractère juridique d'un prix d'achat et altère ainsi la nature même du mariage qu'il transforme en une véritable vente. L'expression courante : " acheter une femme devient synonyme de l'épouser". Cette réflexion de l'auteur date des années 1950, mais elle n'a pas été altérée par le temps.

MAQUET (1967) aborde les raisons qui justifient l'attitude négative des jeunes face à la dot. A cet effet, il dit parlant de la dot que parfois, les biens avaient une valeur économique importante ; quelque fois, elle était symbolique. La dot est devenue un moyen d'accaparer les femmes ou de s'enrichir.

PHILIPPE (1995) et LOCOH (1993) trouvent plutôt de leur côté que c'est la détérioration générale des conditions de vie, les difficultés croissantes d'accès à l'emploi et aux revenus, qui empêchent de plus en plus les jeunes à réunir de quoi payer les compensations matrimoniales (la dot) : ce qui amplifie les cas de divorces au sein de la jeunesse.

Pour ADEPOJU (1999), il est manifeste que l'affaiblissement des institutions du mariage a eu des conséquences très sérieuses pour la stabilité de la famille dans la société africaine. La facilité avec laquelle les gens peuvent se marier et se quitter sans crainte d'être sanctionnés légalement ou socialement mine progressivement la parenté responsable et entraîne la désintégration de la famille africaine. Le père a lentement disparu en tant que partie intégrante de l'unité responsable de la santé et de la nutrition des enfants, tandis que la responsabilité de la mère a corrélativement augmenté. Ce sont malheureusement les enfants les plus touchés dans ce processus de désintégration et de désorganisation.

Par ailleurs, avec l'avènement de la loi sur le code des personnes et de la famille adopté en 2004 au Bénin, il est recommandé que la dot prenne désormais un caractère symbolique mais le terme symbolique continu de créer des ambiguïtés dans l'esprit aussi bien des jeunes que des familles qui veulent

s'engager dans le processus du mariage. C'est pourquoi, il impérieux de connaître non seulement le sens réel de la dot en milieu *fon* mais aussi les vrais éléments qui entrent dans sa composition.

Comme on peut le constater, ce développement présente une approche assez explicative des approches mises en exergue par l'étude. Il est important de montrer dans le cadre de ce travail le rôle essentiel que joue la famille dans le processus de socialisation à travers notamment l'organisation et la célébration du mariage traditionnel (la dot). Nous allons nous intéresser principalement à la socialisation sexuée car nous pensons que pour ce travail, elle joue un rôle essentiel dans la manière dont les jeunes se représentent le couple et le mariage. En tant qu'institution, le mariage traditionnel remplit la fonction de socialisation de contrôle et de sanction. Il possède aussi une composante symbolique ou « imaginaire ». C'est ce que nous verrons dans la suite de ce travail.

En effet, le processus de socialisation permet aux individus de s'intégrer et s'incorporer dans leur culture. D'après la définition donnée par Llored (2007) la socialisation : « c'est l'ensemble des processus affectifs, cognitifs et sociaux à travers lesquels les individus font l'apprentissage des normes et des valeurs, et plus largement d'un ensemble relativement cohérent de traits culturels, qui organisent les relations sociales ». La famille remplit ce rôle dans la mesure où elle est le lieu de mémoire où se transmettent des souvenirs qui permettent d'ancrer les identités dans un passé commun et où se partagent des expériences.

Si les différents auteurs étudiés ont abordé les aspects de la problématique de notre étude, il faut signaler que jusqu'à présent aucune étude détaillée centrée sur les « Implications psychologiques de la dot chez les jeunes *fon* de Mènontin-Cotonou » n'est réalisée à notre connaissance. C'est la première raison justificative de cette étude.

## **II- PROBLEMATIQUE, HYPOTHESES ET OBJECTIFS**

### **II-1. PROBLEMATIQUE**

Dans le monde en général, la famille est considérée comme une institution universelle et est sans doute la clef de voûte de toute vie en société. Mais sous des formes variées, les fiançailles précèdent à peu près partout le mariage qui marque le début de la formation d'une famille. A quelques coups de foudres près, on ne se marie pas du jour au lendemain. Si aujourd'hui en Europe, les fiançailles ne sont juridiquement ni le préalable nécessaire du mariage, ni une opération illicite, CORNU (1984), en Afrique, la dot continue d'être un point culminant du mariage, de sa densité en liens sociaux et culturels. Elle peut prendre des formes et remplir des fonctions très diverses, et la façon dont son rôle est perçu varie d'une civilisation à une autre. Tout comme il n'existe pas de conception unique de la dot, on ne peut en donner une définition qui soit universellement applicable.

Dans le contexte africain, la dot, telle que conçue, est cette cérémonie plus ou moins festive au cours de laquelle les parents d'un fiancé se déplacent chez les parents de sa fiancée avec certains objets dont l'acceptation par ces derniers est synonyme de consentement à l'union en vue. Très variée dans la forme suivant les cultures, la dot a fait pendant longtemps la fierté des sociétés africaines par son originalité et par le caractère sérieux et familial qu'elle conférait aux liens matrimoniaux.

Au Bénin, la dot est composée d'éléments symboliques pleins de sens dont le partage est un moment de convivialité et de bénédictions pour le couple ainsi constitué. C'est également un moment de communion entre les deux familles d'une part, et entre le monde visible et le monde invisible, d'autre part.

En milieu *fon*, chaque élément de la dot véhicule un message dont le but est le renforcement et la consolidation du lien conjugal. A titre illustratif, le

partage d'une noix de cola est le symbole même d'une amitié sincère qui requiert le respect de la parole donnée, a affirmé BITOTA MUAMBA J. (2003).

Mais les choses ont changé et cette cérémonie tant prisée dans le passé est devenue de nos jours un sujet à controverse. L'évolution, le modernisme, le mercantilisme et le choc des cultures ont considérablement entamé la dot de sorte que l'image que nous en avons aujourd'hui n'est pas des plus réjouissantes. Nous rejoignons ainsi volontiers BOUCHAUD (1959) qui, parlant de la dot affirma : « *Jadis signe, preuve et garantie de l'union, la dot est devenue, surtout dans les villes et dans les régions les plus touchées par l'évolution, un odieux marchandage qui empêche la constitution de foyers stables et harmonieux* ». La dot aujourd'hui au Bénin pose d'énormes problèmes tant dans les villes que dans les campagnes.

Mais si ces dérives observées dans la dot ont amené des législateurs à la bannir purement et simplement ailleurs en Afrique noire, ce n'est pas encore le cas au Bénin.

En effet, la dot est pratiquement incontournable avant la célébration du mariage civil au Bénin. C'est une disposition du code des personnes et de la famille béninois qui, d'une part, donnant un caractère symbolique à la dot et d'autre part, tenant compte des pesanteurs familiales très fortes, permet au mariage de bénéficier d'un socle familial et culturel solide.

Malgré cette disposition de la législation béninoise, des difficultés persistent au niveau de la dot. Les uns prétextant d'un certain modernisme ne veulent même pas en entendre parler, d'autres y trouvent la porte ouverte à l'occultisme et à la sorcellerie. Pour d'autres encore, c'est le contenu exorbitant exigé par certains beaux-parents peu scrupuleux qui pose problème. Certains par contre l'ignorent totalement.

Si cette situation est générale au Bénin, il existe certaines particularités d'un groupe culturel à un autre. Comment faire donc pour bénéficier réellement des avantages d'une telle cérémonie en milieu *fon* tout en la débarrassant des éléments gênants? C'est dans ce cadre que se situe le travail qui est intitulé : « Implications psychologiques de la dot chez les jeunes *fon* de Mènontin-Cotonou »

L'intérêt de la présente étude est double : social et scientifique. Sur le plan social d'une part, elle permet de considérer la valeur traditionnelle de la dot en mettant en relief ses conséquences sur la vie conjugale. Ainsi, l'autorité compétente pourra se servir de nos analyses afin d'agir sur la cause et non sur l'effet du phénomène pour une meilleure prise en charge sociale. Pour ce qui est de l'intérêt scientifique, d'autre part, la présente dissertation s'inscrit dans la logique de l'enrichissement de la théorie scientifique en la matière.

Dans le but de cerner les contours de ce sujet, des hypothèses et objectifs ont été formulés.

## **II-2. Hypothèses**

### **✓ Hypothèse générale**

L'hypothèse générale de ce travail est que les jeunes *fon* de Mènontin-COTONOU s'intéressent de moins en moins à la dot dans le mariage.

### **✓ Hypothèses Spécifiques**

Nos hypothèses de travail sont les suivantes :

- ❖ les éléments constitutifs de la dot en milieu *fon* sont significatifs;
- ❖ la réticence des jeunes face à la dot à Mènontin-COTONOU peut s'expliquer par l'effritement de sa valeur symbolique initiale.
- ❖ l'absence de la dot dans le processus du mariage en milieu *fon* a des répercussions sur l'harmonie et la stabilité conjugales.

## **II-3- Objectifs**

### **✓ Objectif général**

L'objectif général de ce travail est d'analyser les représentations sociales, économiques et culturelles des jeunes *fon* de Mènontin face à la dot.

### **✓ Objectifs Spécifiques**

- ❖ Identifier les valeurs significatives et communicationnelles des éléments constitutifs de la dot qui influencent la vie conjugale en milieu *fon*;
- ❖ Comprendre les raisons qui amènent les jeunes de Mènontin à davantage opter pour les unions libres ;
- ❖ Déterminer l'impact de la dot sur la vie conjugale en milieu *fon*.

## **CHAPITRE II : MILIEU D'ETUDE ET DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

### **I- MILIEU D'ETUDE**

#### **▪ Présentation**

Cotonou a été créée en 1830 sur l'initiative de Ghézo, illustre roi d'Abomey. Selon l'une des légendes, « Kutonu » signifierait «Lagune de la mort » en raison de sa situation du carrefour du trafic des esclaves. Aujourd'hui, Cotonou est devenue une représentation du Bénin en miniature et sa croissance accélérée est entrain de donner naissance à une vaste « région Urbaine » allant de Porto-Novo ( à l'Est) jusqu'à Ouidah (à l'Ouest), qui posera à terme un problème majeur aux relations routières internationales entre le Nigéria et la Togo, le Ghana et la Côte d'Ivoire, dont les espaces côtiers rassemblent déjà plus de 30 millions de personnes et la plus grande partie de l'économie des pays du Golfe du Bénin. La ville de Cotonou comprend depuis l'avènement de la décentralisation 13 Arrondissements subdivisés en 144 quartiers.

Situé au Nord-Ouest de Cotonou, MENONTIN (29.500 habitants) est dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement (FIFADJI) qui comprend 61.585 âmes. Enclavé dans Cotonou, il s'étire sur la linéaire Stade de l'Amitié de Kouhounou, Siège de la Chaîne CANAL 3 BENIN au sud longeant la route Inter-état Cotonou-Lomé, le CEG LE NOKOUE au nord-ouest et une bonne partie des domaines derrière le Stade de KOUHOUNOU en allant vers ZOGBO. Ainsi donc, MENONTIN, situé à l'extrême Nord de la ville de Cotonou a connu une histoire assez atypique ponctuée de bouleversements et changements sociaux qui font d'ailleurs l'objet de notre étude descriptive.

#### **▪ Historique de MENONTIN**

MENONTIN signifie 'Gbètosin nontin ' littéralement « la demeure de l'homme ». Avant de porter ce nom, MENONTIN comprenait un certain nombre de pratiques culturelles et religieuses dont le vodun.

A l'époque où il s'appelait Adjinakou Zounmey, une église catholique y fût érigée dont le site d'accueil était jadis une esplanade ou un terrain vague qui fait office de lieu de loisirs pour les jeunes. Ils y menaient des activités culturelles, sportives telles que le football, les arts martiaux (karaté) et ainsi que diverses autres disciplines et activités sportives. Ce site, à caractère communautaire, a été arraché aux jeunes sous l'influence de Dah-ALIGBONON et de la négociation du prêtre Dorothee pour abriter la 'cathédrale ' Marie Auxiliatrice de MENONTIN, demeurée telle jusqu'à ce jour. D'autres églises de diverses autres confessions religieuses firent leur apparition au fil du temps, accompagnées d'infrastructures socio-éducatives (écoles et collèges surtout) confessionnelles, laïques, privées, publiques ainsi que des infrastructures sanitaires comme les dispensaires et plus tard, des centres de santé, participant de ce fait à la création d'un quartier qui répond aux normes et concept d'habitat.

Depuis la création de MENONTIN et la construction de ses premières infrastructures sociocommunautaires, l'organisation sociale tournait autour de la solidarité plus ou moins organique même si des divergences constructives se faisaient notées.

▪ **Peuplement et Groupes socioculturels**

MENONTIN est un quartier assez cosmopolite peuplé majoritairement par les Fons suivi des Adja. Ils sont donc regroupés par affinité ethnique par endroit. Ainsi, nous pouvons y voir plusieurs groupes socioculturels tels que les Idatcha, les Adja, les Fon, les Tofin, les Nago, les Mina. Ces différents groupes socioculturels sont pour la plupart des acquéreurs de parcelles, ce qui suppose qu'il n'y a pas de vrais autochtones. Aujourd'hui, le constat est qu'on peut retrouver à MENONTIN presque toutes ethnies à cause de la situation géographique de la localité, assez hospitalière de nos jours.

A MENONTIN, nous pouvons rencontrer toutes les catégories socioprofessionnelles sans une prédominance particulière pour tel ou tel secteur. Sur la base des données statistiques du Recensement Général de 2002, il compte 29500 habitants qui, malgré les différences ethniques essayent tant bien que mal de cohabiter et d'œuvrer pour un développement durable de leur localité.

▪ **Formes de mariage**

N'étant pas un regroupement humain ethniquement polarisé sur un groupe spécifique, les formes de mariage sont donc multiformes et variées. Le mariage coutumier selon les zones de provenance était célébré selon les coutumes d'appartenance. Quand bien même le modernisme a pris le pas sur le traditionnel, le mariage coutumier a laissé place à celui qui a cours maintenant mais avec des résurgences par moment dans certaines familles. De plus en plus, la forme de mariage la plus en vogue à MENONTIN, syncrétiste, est l'union libre pratiquée surtout par les jeunes de par leur statut social, car ayant peur de s'engager, ou disposant de moins de ressources. Les divorces, suite à des instabilités de vie de couple, sont donc le corollaire d'une telle pratique dont l'influence vient des cultures étrangères en diffusion à travers les télé novelas, les séries télévisées, l'internet et autres moyens de diffusions de masse.

Ainsi au terme de l'étude de milieu, nous pouvons affirmer que MENONTIN est et demeure un grand centre de diffusion culturelle et du savoir moderne. Malgré que le site soit très favorable à l'urbanisation, l'essor du développement urbain se trouve compromis aux pratiques traditionnelles qui confèrent au paysage un aspect figé, semblant défier toute politique d'urbanisation. A cela vient se greffer une économie encore précaire.

C'est donc dans ce cadre socioculturel, politique et économique, dans cette dynamique sociale où la modernité et la tradition se côtoient véritablement que le présent travail de recherche porte sur « les jeunes *fon* de Cotonou-Mènontin face à la problématique de la dot ».

## **II- DEMARCHE METHODOLOGIQUE**

La présente étude est faite selon une approche quantitative et qualitative. En effet, deux catégories de données ont été collectées à partir de deux méthodes de collecte de données exposées dans la suite de ce travail, après une présentation de la population et de l'échantillon d'étude.

### **II-1. Population cible et échantillonnage**

#### **❖ Population cible de l'étude**

L'univers d'enquête (population d'étude) se compose de l'ensemble des ressortissants d'ethnie *fon*, habitant MENONTIN dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement (Fifadji) dans la Ville de Cotonou. La recherche est orientée vers un public d'hommes et de femmes situés entre 17 et 40 ans. Ces derniers vivent soit en union libre, soit en concubinage, soit ont contracté le mariage coutumier, civil ou religieux. Le statut socioprofessionnel, le revenu, la confession religieuse sont entre autres les variables considérées lors de l'investigation. Ils ont été abordés soit individuellement en cas d'absence répétée d'un des conjoints, soit en couple. Afin d'accéder à une certaine neutralité dans l'étude, il n'a été envisagé que des personnes dont l'histoire est inconnue au préalable. L'enquête s'est réalisée au niveau des ménages par contact direct. Toutefois, le mode d'administration des questionnaires a été indirect pour ceux n'ayant pas un niveau d'instruction suffisant et direct pour ceux qui sont instruits.

#### **❖ Constitution de l'échantillonnage**

Dans le cadre de la présente étude 310 personnes ont été arbitrairement enquêtées, soit 300 jeunes et 10 personnes ressources. Pour une bonne couverture du milieu d'étude, MENONTIN a été délimité en trois (03) aires géographiques et 100 enquêtés ont été choisis dans chacune d'elles. En effet, certains jeunes (100) ont été enquêtés par contact improvisé sur la linéaire Stade de l'Amitié de Kouhounou, siège de la chaîne Canal 3 Bénin au Sud longeant la route inter- état Cotonou- Lomé d'une part. D'autres (100) ont été enquêtés du

côté du CEG le Nokoué au Nord- Ouest et une dernière partie (100) derrière le stade de Kouhounou en allant vers Zogbo d'autre part. Des enquêtés ont été aussi obtenus à partir de la technique d'échantillonnage « boule de neige » étant donné que les personnes répondant aux critères et aux variables définis ne sont pas connus d'avance.

## **II-2. Techniques et instruments de collecte de données**

### **II.2-1. Les techniques de collecte des données**

#### **❖ Recherche documentaire**

Plusieurs travaux précédemment réalisés sur les notions et concepts qu'implique le sujet de ce mémoire ont été consultés. Ces recherches ont pu être explorées grâce aux centres de documentation de l'Université d'Abomey-Calavi et d'ailleurs.

Des personnes ressources ont apporté des informations complémentaires sur les fondements et la pratique de la dot en milieu *fon*. Leurs apports, informations et suggestions ont permis de mieux cerner l'objet de l'étude et d'enrichir les illustrations. Il s'agit de quelques responsables d'Organisation Non Gouvernementale (ONG), de quelques acteurs sociaux de la protection de la famille et quelques personnes ressources.

#### **❖ Enquête par sondage**

Une enquête par sondage a été réalisée auprès des jeunes de Mènontin, les principaux concernés par la présente étude. Elle a permis de recueillir des données quantitatives.

#### **❖ L'entretien semi-directif**

L'entretien semi-directif a permis de recueillir des informations sur l'attitude de la jeunesse de Mènontin face à la dot. Cette technique donne accès à des données qualitatives.

## **II-2-2. Instruments de collecte de données**

### **❖ Le questionnaire**

Il est constitué d'une vingtaine de questions subdivisées en trois parties.

La première partie est consacrée à l'identification des enquêtés, regroupant les questions de 1 à 11

La deuxième partie aborde les questions d'opinion sur les pratiques et regroupe les questions de 12 à 14

La troisième partie quant à elle s'intéresse aux conséquences de la pratique de la dot ou de son absence sur la vie conjugale et sociale, et concerne les questions allant de 15 à 20.

### **❖ Le guide d'entretien**

Dans l'entretien semi-directif, le guide d'entretien est un instrument très souple, l'idéal étant de faire parler l'enquêté autour du sujet proposé. C'est pourquoi il a été réalisé au préalable un guide d'entretien comportant les thèmes explorés tels que : historique, origine et sens de la dot en milieu fon, ses éléments constitutifs, ses fonctions sociales et les différentes phases de la dot (confère Annexe).

## **II-3. Mode de traitement des données**

Les données collectées à partir de l'entretien ont été résumées en fonction des thèmes abordés dans le guide d'entretien. Celles collectées grâce aux questionnaires ont été traitées à partir du logiciel EXCEL dans sa version 2007. Ce logiciel a permis de présenter les données sous formes de tableaux simples.

## **II-4. Difficultés rencontrées**

Toute investigation scientifique est toujours émaillée de difficultés. Celles-ci diffèrent suivant l'objet d'étude, le cadre d'étude et l'importance de la logistique.

Il n'est pas aisé, dans le contexte socio-économique actuel de la ville de Cotonou, de mener une étude sur un phénomène qui touche aux susceptibilités comme celui de la dot. Un tel sujet expose le chercheur à la méfiance et à l'évitement des enquêtés. Au cours de nos enquêtes, certains enquêtés manifestent une certaine réticence du fait que le sujet touche plus ou moins à leur vie privée. Nos explications pour justifier le bien fondé de notre étude ne rencontraient pas toujours un écho favorable auprès de cette catégorie d'enquêtés.

D'autres encore, exigeaient quelques choses en contre partie aux informations qu'ils sont susceptibles de fournir.

Le dérobement de certaines femmes mariées à l'entretien pour des raisons diverses d'ordre socioculturel : la reconnaissance de la position de chef à l'homme dans le ménage, évitement de problèmes de jalousie, etc.

Le manque de moyens financiers et matériels a retardé sensiblement le déroulement de l'enquête et la rédaction de ce travail.

Notre abnégation et notre engagement ont rendu possible la gestion efficace de toutes ces contraintes ayant émaillés les investigations dont les résultats sont présentés dans ce travail.

## **CHAPITRE III : Présentation et analyse des résultats.**

La présente partie de l'étude sera consacrée aux statistiques des données obtenues (I), aux différents propos des jeunes mariés interviewés (II), à la présentation des causes des attitudes des jeunes (III) et aux conséquences de la dot sur le mariage (IV).

### **I- PRESENTATION DES RESULTATS**

#### **I-1. Présentation des données quantitatives**

Dans ce point, ont été identifiés les enquêtés en se basant sur quelques caractéristiques notamment l'âge, le sexe, l'Etat-civil, le niveau d'étude, la profession, l'ethnie et la confession religieuse...

**Tableau I** : Répartition des enquêtés selon l'âge.

<b>Tranches d'âges</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentage</b>
17 à 20 ans	20	6.7
21 à 24 ans	30	10
25 à 28 ans	70	23.3
29 et 32 ans	60	20
33 à 36 ans	90	30
37 à 40 ans	30	10
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source** : Des enquêtes de terrain

Il ressort de la lecture de ce tableau que 30% des enquêtés ont l'âge variant entre 33 et 36 ans, 23.3% entre 25 et 28 ans, 20% entre 29 et 32 ans, 10% entre 21 et 24 ans, 10% entre 37 et 40 ans et 6.7% entre 17 et 20 ans. La catégorie légèrement nombreuse telle qu'il apparaît dans ce tableau est celle dont l'âge varie entre 33 et 36 ans, soit 30% de l'échantillon. Signalons que 40% de nos enquêtés ont moins de trente ans (30 ans) d'âge et 60% de ceux-ci ont un âge compris entre 30ans et 40ans.

**Tableau II** : Répartition des enquêtés selon le sexe.

<b>SEXE</b>	<b>Effectifs.</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Masculin</b>	180	60
<b>Féminin</b>	120	40
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source** : Des enquêtes de terrain

De ce tableau, il ressort que 60% des enquêtés sont du sexe masculin alors que 40% sont du sexe féminin. Il s'ensuit que la majorité (60%) des enquêtés sont du sexe masculin. Cette représentation inégale des enquêtés dans l'échantillon est une conséquence logique du type d'échantillonnage retenu. En optant pour l'échantillon occasionnel, il a été, lors des descentes sur le terrain, rencontrés plus des hommes que de femmes. Ces dernières étant souvent absentes du ménage lors des passages. Et même lorsqu'elles étaient présentes, elles souhaitaient que l'entretien soit tenu avec le mari. D'autre part, des observations faites, il s'est dégagé que les quelques dames qui ont accepté de répondre au questionnaire de cette investigation, ont un niveau d'études assez élevé, c'est-à-dire allant de Baccalauréat à celui de licence en passant par celui du Brevet de Technicien Supérieur (BTS).

**Tableau III** : Répartition des enquêtés selon l'état-civil

<b>Etat-civil</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Union libre</b>	190	63.3
<b>Mariage traditionnel</b>	30	10
<b>Mariage religieux</b>	60	20
<b>Mariage civil</b>	20	06.7
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source** : Des enquêtes de terrain

Ce tableau montre que 63.3% des enquêtés sont en union libre, 20% ont fait le mariage religieux, 10% ont fait le mariage traditionnel et 06.7% ont fait le

mariage civil. Signalons que ceux qui ont fait soit le mariage religieux soit civil ont d'abord fait le mariage traditionnel c'est-à-dire la dot. Néanmoins, il se dégage que ceux qui vivent en union libre sont majoritaires (63.3% de l'échantillon contre 36.7%).

**Tableau IV** : Configuration ethnique des couples

Nature	Effectifs.	Pourcentage
Mariés homo-ethniques	70	23,33
Mariés bi-ethniques	230	76,67
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source** : Des enquêtes de terrain

Rappelons ici que les mariés homo-ethniques signifie que l'homme et la femme sont tous deux *fon* tandis que les bi-ethniques représentent les couples au sein desquels seule la femme ou l'homme est *fon*. Ces chiffres que nous avons dans le tableau IV nous montrent une prédominance des couples bi-ethniques 76,67% sur ceux typiquement *fon* 23,33%.

**Tableau V** : Répartition des enquêtés selon le niveau d'études.

Niveau d'études	Effectifs	Pourcentage
Sans instruction	50	16.7
Primaire	110	36.7
Secondaire	100	33.3
Supérieure et Universitaire	40	13.3
Total	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source** : Des enquêtes de terrain

La lecture du tableau précédent montre que 36.7% des enquêtés sont du niveau d'études primaire, 33.3% ont fait les études secondaires, 16.7% sont sans instruction et 13.3% ont fait les études supérieures. Les enquêtés ayant atteint le

niveau d'études primaires forment le groupe le plus nombreux. L'échantillon, comme on peut le constater, est constitué en majorité des personnes lettrées.

**Tableau VI** : Répartition des enquêtés selon la profession.

<b>Professions</b>	<b>Effectifs.</b>	<b>Pourcentage</b>
<b>Salariés</b>	110	36.6
<b>Indépendants</b>	110	36.6
<b>Etudiants</b>	30	10
<b>Sans emploi</b>	50	16.6
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source** : Des enquêtes de terrain

La répartition des enquêtés sur base de la profession laisse apparaître que 36.6% sont des salariés, 36.6% exercent des activités indépendantes, 16.6% sont des sans emploi et 10% sont étudiants.

Quelques précisions méritent d'être apportées au sujet des composantes de certaines catégories socioprofessionnelles. Tous ceux qui ont un travail rémunéré, quels que soient le secteur et la nature de ce travail ont été regroupés dans la catégorie « salariés ». Elle est essentiellement constituée des opérateurs de la petite économie marchande et des petits métiers.

Deux enseignements résultent des données reprises dans le tableau ci-dessus. Elles attestent, en premier lieu, la quasi inexistence de l'emploi dans le secteur formel de l'économie béninoise. En effet, comme l'illustre bien ce tableau, une bonne partie des enquêtés est constituée des sans emploi (35.5%) et des indépendants (27.5%). En outre, la répartition des professions par sexe se réalise en défaveur des femmes qui sont toutes dans les petits métiers et commerce. En second lieu, cette répartition des enquêtés par profession montre que la Commune de Cotonou et spécifiquement le quartier MENONTIN est un espace social hétérogène où coexistent diverses couches sociales.

**Tableau VII** : Répartition des couples selon la situation de chaque partenaire.

<b>Situation</b>	<b>Effectifs.</b>	<b>Pourcentage</b>
Vivant ensemble	180	60
Vivant séparé	120	40
Total	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source** : Des enquêtes de terrain

Les données de ce tableau montrent qu'il y a une répartition inégale des enquêtés selon la situation de chaque partenaire du couple. En effet, 60% des mariés vivent ensemble alors que 40% vivent séparés.

**Tableau VIII** : Répartition des enquêtés selon la religion.

<b>Religion</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentage</b>
Animiste	20	06,67
Céleste	30	10
Catholique	110	36,67
Protestante	40	13,33
Évangélique	100	33,33
Total	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source** : Des enquêtes de terrain

Il s'observe de ce tableau que parmi nos enquêtés 36,67% sont catholiques, 33,33% fréquentent les églises évangéliques, 13,33% sont protestants, 10% sont des christianismes célestes et 06.67% sont animistes. Il s'ensuit que 93,33% de nos enquêtés sont des chrétiens. Parmi eux, les fidèles catholiques sont plus nombreux que ceux des églises évangéliques.

**Tableau IX** : Répartition des enquêtés selon l'ancienneté de vie en couple.

<b>Ancienneté du mariage</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentage</b>
1 à 5ans	140	46,7
6 à 10 ans	90	30
11 à 15 ans	50	16,7
16 à 20 ans	20	6,6
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source** : Des enquêtes de terrain

Il découle de ce tableau que 46,7% des enquêtés ont une expérience de vie en couple variant entre 1 et 5 ans, 30% entre 6 et 10 ans, 16,7% entre 11 et 15 ans, et 6,6% entre 1 et 5 ans.

**Tableau X**: Répartition des enquêtés selon le mode de logement.

<b>Lieu</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentage</b>
Location	120	40
Maison parentale	150	50
Maison de la belle famille	30	10
Maison propre	0	0
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source** : Des enquêtes de terrain

Il résulte de ce tableau que la majorité de nos enquêtés vivent encore au côté des parents, soit 50 %, 40% vivent en location, seulement 10% de ces enquêtés vivent dans la belle maison et 0% dans leur propre maison.

**Tableau XI** : Répartition des enquêtés par rapport à la pratique de la facture

Dans la constitution de la dot, la facture est-elle une exigence?

<b>Pratique de la facture</b>	<b>Effectifs.</b>	<b>Pourcentage</b>
Oui	280	93,3
Non	20	06,7
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source** : Des enquêtes de terrain

Il ressort de ce tableau que 93.3% des enquêtés déclarent que pour la constitution de la dot, ils sont soumis à la facture à eux présenter afin que la dot soit acceptée alors que 06.7% affirment qu'il ne leur est soumise aucune facture.

Dans la lecture de ces données, il se dégage que la pratique de la facture de la dot s'implante dans la communauté faisant objet de notre étude. En effet, la dénomination, on ne peut plus péjorative de cette pratique (facture) fait penser à un acte de vente. En réalité, cette pratique consiste pour la belle famille à établir la liste des biens dotaux et de la somme à verser qu'elle communique au fiancé ou à sa famille. En demandant la « facture », le futur époux voudrait tout simplement connaître les biens constitutifs de la dot dans la tradition de sa fiancée.

**Tableau XII** : Répartition des enquêtés selon le coût de la petite dot.

<b>Montants</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentage</b>
10 000F - 20 000F	40	13 ,3
20 000F – 30 000F	110	36,7
30 000F – 40 000F	80	26,7
50 000F – 60 000F	50	16,7
Plus de 60 000F	20	6,7
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source** : Des enquêtes de terrain

**Tableau XIII** : Répartition des enquêtés selon le coût de la grande dot

Coûts de la dot	Effectifs	Pourcentage
250 000F - 500 000F	50	16,7
500 000F - 1000 000F	160	53,3
Plus d'un million	90	30
<b>Total</b>	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source** : Des enquêtes de terrain

Comme cela se présente dans le tableau, les intervalles sont très vastes. En effet, il est difficile d'avancer des chiffres pour évaluer la dot. De plus, malgré une certaine consistance dans la composition, le coût varie d'une dot à une autre. Néanmoins, des estimations issues des données recueillies auprès des enquêtés ont permis de se faire idée des coûts de la grande dot aujourd'hui chez les *fon* à MENONTIN.

**Tableau XIV** : Configuration des enquêtés par rapport aux formes de dot.

Forme de dot	Effectifs	Pourcentage
Aucune	110	36 ,67%
Seulement la petite dot	120	40%
Seulement la grande dot	00	0%
Les deux	70	23 ,33%
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source** : Des enquêtes de terrain

Le premier à souligner ici est que tous les enquêtés sont formels que la dot se fait en deux étapes ou pour être plus précis, il existe deux hiérarchies de dot de nos jours en milieu *fon* :

- La petite dot que beaucoup appellent encore la connaissance des parents. Avant de rentrer dans les détails, il faut signaler que cette dot toujours antérieure

à la grande est moins coûteuse et permet au prétendant de se faire reconnaître comme “fiancé” auprès des parents de sa bien-aimée.

- La grande dot qui est en fait la véritable dot est cette dot qui fait reconnaître le mari comme tel dans sa belle-famille. Elle est beaucoup plus importante que la petite dot.

Concernant les enquêtés qui n’ont fait aucune forme de dot, 36.67% et ceux ayant seulement fait la petite dot parmi les personnes questionnées, les raisons selon eux sont entre autres :

- ✓ Dot exorbitante sans la moindre possibilité de négociation (pour l’un, les éléments demandés se chiffraient à environ 1 200 000f CFA, et il n’avait pas les moyens).
- ✓ Sans emploi et manque de moyens pour faire face aux dépenses liées à la dot.
- ✓ Mécontente au niveau de la belle-famille les empêchant de sortir une liste sur des années.
- ✓ Refus des beaux-parents de prendre une quelconque dot chez un gendre, sous prétexte qu’ils ne veulent pas vendre leur fille.
- ✓ L’inexistence de personne pouvant répondre de la dot dans la belle-famille.
- ✓ Refus du conjoint de faire la dot compte tenu d’une expérience désagréable vécue par lui-même ou par quelqu’un d’autre (dépouillement ou occultisme).

Le *tableau XV* nous montre que la plupart des mariés, soit 40% ont fait seulement la petite dot, 23,33% les deux et 36.67% n’ont fait ni la petite dot ni la grande. Signalons qu’aucun des enquêtés n’a fait uniquement la grande dot.

- **Questions d'opinion : Conception actuelle de la dot.**

**Comment les jeunes fon du quartier MENONTIN conçoivent-ils la dot aujourd'hui?**

Le tableau suivant rend compte de la conception des enquêtés de la dot.

**Tableau XV : Conception actuelle de la dot.**

<b>Conception actuelle</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentage</b>
Prix d'achat de la femme	30	10
Preuve du mariage	80	26,67
Facteur de stabilité conjugale	40	13,33
Compensation des efforts des parents	90	30
Honneur à la femme et à sa famille	60	20
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source : Des enquêtes de terrain**

Il résulte de ce tableau que 30% des enquêtés considèrent la dot aujourd'hui comme une compensation des sacrifices consentis par les parents pour l'éducation de leur fille, d'autres la considèrent comme la preuve du mariage 26,67% de fréquences, d'autres encore conçoivent la dot comme l'honneur dû à la femme et à sa famille 20% de fréquences, 13,33% considèrent la dot comme un facteur de stabilité conjugale et enfin une minorité pense qu'elle est un prix d'achat de la femme (10% de fréquence).

**Tableau XVI** : Représentation actuelle du caractère obligatoire de la dot  
*Pourquoi la dot revêt-elle un caractère obligatoire aujourd'hui ?*

<b>Conception actuelle</b>	<b>Effectifs</b>	<b>Pourcentage</b>
Exigence coutumière	160	53,33
Exigence juridique	40	13,33
Exigence biblique	100	33,34
<b>TOTAL</b>	<b>300</b>	<b>100</b>

**Source** : Des enquêtes de terrain

De ce tableau, il ressort que la majorité des enquêtés justifient le caractère obligatoire de la dot par une exigence coutumière (53,33%), d'autres le justifient par le fondement biblique (33,34%) et enfin, une minorité pense que la dot est une obligatoire parce qu'elle est une exigence juridique (13,33%).

Comme l'on peut constater, la majorité des enquêtés, attribue le caractère obligatoire de la dot aux exigences coutumières. Mais une tendance se dessine de plus en plus consistant à considérer la dot comme un prescrit biblique. La conception juridique de la dot n'a pas encore pénétré la conscience collective. Elle est néanmoins présente chez quelques intellectuels rencontrés.

## **I-2. Présentation des données qualitatives**

Quel sens revêt la dot en milieu *fon*?

### **✓ La dot en milieu fon**

Sur le terrain, il nous a été rapporté que chez les *fon*, lorsque les contacts sont pris et les accords obtenus, l'ensemble des biens en nature, en espèces apportés par la famille du fiancé à la famille de la fiancée, afin d'obtenir leur fille en mariage constitue la dot. Aussi bien dans la forme que dans le fond, elle varie d'une région à une autre et d'une ethnie à une autre. Au Bénin, notamment en milieu *fon*, la dot, au-delà des biens apportés est une véritable cérémonie de mariage à étapes successives, savamment organisée, par le truchement de

laquelle deux familles (celle de la fiancée et celle du fiancé) s'unissent. Ne dit-on pas souvent chez nous qu' « une femme se marie à une famille et non à un homme » ? Cette union des deux familles, très bénéfique pour la stabilité du lien matrimonial n'est rendue possible que par la dot.

De nos jours, malgré les multiples déformations observées dans la pratique de la dot, elle est généralement composée de trois différentes parts dotales à savoir :

❖ **La part dotale des ancêtres**

Elle est la partie de la dot qui servait à témoigner de la gratitude des deux familles pour la protection dont aurait bénéficié la fille de la part des ancêtres jusqu'à cet âge. Elle constituerait en outre une demande de bénédiction des ancêtres sur l'union en vue, pour qu'elle soit heureuse et fructueuse.

❖ **La part dotale des parents**

Elle constituerait une certaine contrepartie de la perte en main d'œuvre agricole, artisanale ou ménagère que représente le départ de la fille pour ses parents. « Une certaine contrepartie », car la famille du fiancé ne pourra jamais payer ce départ.

❖ **La part dotale de la fille**

Elle témoignerait de l'amour de l'homme pour sa femme et d'un don généreux répondant au don de la personne et parfois comme une préparation à la maternité qui ne saurait tarder après les noces.

En outre, notons que, bien qu'officiellement, ce soit toujours la famille du fiancé qui apporte la dot, aujourd'hui, c'est très souvent le fiancé qui fait face aux dépenses. De là sort une autre signification séculaire de la dot. En effet un homme qui parvient à se libérer de la dot se montre aux yeux des parents de la fille, capable de s'occuper de sa femme et donc de sa famille. Voilà de façon

globale la définition et le sens commun que nous connaissons à la dot aujourd'hui.

Mais avant d'aborder de façon plus spécifique les manifestations de la dot en milieu *fon*, signalons que, malgré l'évolution, les contacts sont pris par les oncles du côté de l'homme et les tantes du côté de la fille. Et en cas d'inexistence d'oncles ou de tantes directs, on fait recours aux oncles et aux tantes lointains, mais jamais aux géniteurs.

### ✓ Les différentes étapes de la dot

Au départ en milieu *fon*, en plus des multiples services qu'offre-le prétendant à ses futurs beaux-parents, sa famille et lui doivent franchir quatre différentes étapes de dot avant que le mariage ne soit définitivement scellé. Signalons que chacune de ces étapes a une composition et une signification particulières qu'il importe de découvrir.

#### ❖ **Le Assibiogban ou demande de main**

A ce niveau, un oncle du jeune homme, généralement le grand-oncle sur accord ou en mission commandée par le chef de la collectivité du jeune homme, se fait accompagner d'une tante pour aller chez les parents de la jeune fille. A cette première étape, la délégation emporte essentiellement des objets de prière à savoir le *vi* qui est une variété de kola et du *sodabi*.

Ces objets sont destinés à consulter les divinités et les ancêtres de la famille de la jeune fille pour recueillir leur avis sur l'intention des visiteurs. La consultation a lieu sur place et la délégation du prétendant a le résultat sur-le-champ. A cette étape, seul le chef de collectivité, la *tangninon* et quelques rares membres de la famille de la fille sont informés dans la maison de la jeune fille.

Comme nous pouvons le voir, c'est le résultat non négociable de cette première consultation qui détermine la poursuite ou non du processus. En cas de refus des oracles, la délégation va rendre compte au chef de famille qui va orienter sa recherche vers une autre famille.

En cas d'avis favorable, la prochaine étape est la petite dot appelée *Agban-kpèvi* en *fon*.

❖ **Le Agban-kpèvi ou les fiançailles**

Dans le groupe sociolinguistique *fon*, le « agban kpèvi » était fait du « gbéyihan » c'est-à-dire la boisson de « suite favorable ». A cette boisson s'ajoutait une petite somme d'argent. Avec le temps, cela est devenu une affaire de convenance de la belle famille. On retient quand même des constances. Il s'agit de :

- huit (08) bouteilles de liqueurs dont une bouteille de Gin Royal, une bouteille de Dubonnet, une bouteille de Whisky Vat, une bouteille de Rhum Saint James.
- Une (01) bouteille de sodabi
- Seize (16) ahowé (garcinia)
- seize (16) kola (Vi) de la kola
- Seize (16) gousses d'atakoun (poivre de Guinée)
- La petite dot est souvent dominée par les boissons ; on l'appelle encore « Ahangban » qui signifie les bagages de boissons.

Très importante, seule la petite dot met le prétendant en confiance car il arrive (et c'est souvent le cas ) que les oracles de la famille de la jeune fille soient favorables à plusieurs *Assibiogban*, et c'est le premier à faire la petite dot qui exclut les autres prétendants de la course. Elle est constituée essentiellement des éléments de prière.

Les objets de prière un peu plus importants ici servent pour une partie non plus à consulter les divinités de la maison, mais à les remercier. L'autre partie est partagée entre les membres présents à la cérémonie. Quant aux absents et les autres membres de la famille qui sont loin, leur part leur est réservée. Après

cette dot, le jeune homme est autorisé à visiter sa fiancée, discuter avec elle et échanger avec ses futurs beaux-parents.

Mais la fille, elle n'est pas autorisée à rendre visite à son fiancé.

Pendant ce temps, la famille du jeune homme prépare la grande dot appelée *Agban-daho* en fon.

❖ **Le Agban-daho ou la grande dot**

Il s'agit là de la phase ultime qui ouvre totalement la voie au mariage. Elle exige de la famille de l'époux et surtout de l'époux lui-même, un effort matériel et financier important. On y retrouve habituellement.

- Seize (16) à quarante et un (41) bouteilles de liqueur
- Quelques litres de sodabi
- Des sucreries et des bières
- 41 kolas (Vi)
- 41 " gousses atakoun" (poivre de Guinée)
- Deux (02) à quatre (04) paquets de cigarettes et du tabac
- Un (01) sac de sel
- Une (01) pièce de tissu pour le papa
- Une demi-pièce de tissu pour la maman
- Six (06) à douze (12) demi-pièce de tissu pour la future épouse
- Une (01) enveloppe d'argent (minimum 40.000 F CFA)
- Des bijoux
- Un (01) N'gbégba
- Des produits cosmétiques

- Des ustensiles de cuisine

Comme son nom l'indique, elle est la plus grande cérémonie de tout le processus. Elle se passe souvent après les récoltes et dans une grande ambiance de fête. Elle réunit tous les membres de la famille de la jeune fille et une bonne délégation de la famille du jeune homme. C'est l'une des plus grandes cérémonies en milieu *fon* car à l'issue de cette cérémonie, la femme peut déjà rejoindre la maison de son mari. Après cette dot, contrairement à ce qu'on aurait pu penser, ce cortège retourne à la maison sans la fille et va rendre compte au chef de famille.

#### ❖ **Le Gbédjigban ou la dot de fidélité**

Cette étape du mariage coutumier qui ne se retrouve pas exclusivement en milieu *fon* n'est plus répandue aujourd'hui. En effet le jour-même de la grande dot et après la belle fête l'ayant suivie, une délégation de la famille de la jeune fille l'accompagne dans la maison de son mari. Là, après la cérémonie d'accueil à savoir le versement d'eau à l'entrée de la maison que traverse la délégation et après l'allocution du chef de famille, les deux conjoints entrent en chambre avec un pagne blanc immaculé pour le test de virginité de la fille. La dot d'accompagnement est cette dot particulière, une dot d'honneur qu'envoie la famille de l'homme à la belle-mère pour la féliciter d'avoir bien éduqué sa fille, de l'avoir préservée de toute relation sexuelle avant ce jour. Sa taille et son contenu ne sont ni fixés ni connus d'avance mais relève purement de la bienveillance de l'homme, de sa famille et de ses amis. Mais comme les *fon* sont très attachés à leur honneur et qu'une fille vierge procure honneur aussi bien à ses parents qu'à son mari, cette dot prend souvent des allures importantes.

Tout ceci montre la place qu'occupaient les valeurs traditionnelles, lesquelles valeurs imposaient un contenu très significatif à ces différentes formes que prend la dot.

#### ✓ **Contenu et symbolisme**

La dot jadis ne comportait rien d'extravagant. Elle ne comporte ni valise ni moto ni machine. Elle est constituée majoritairement de produits agricoles dont le choix et la quantité ne sont pas au hasard.

❖ Le vi

Le *vi* est un genre de kola d'Afrique et d'Indonésie qui comporte trois ou quatre cotylédons. Il appartient à la famille des malvacées et est l'outil de prière par excellence en milieu traditionnel *fon*. C'est d'ailleurs à travers ces cotylédons que les ancêtres et les divinités manifestent leurs volontés aux prêtres. Quand on sait comment l'Africain et l'homme *fon* en particulier est attaché à la volonté de ses ancêtres surtout sur des questions importantes telles que le mariage, nous comprenons aisément l'importance de ce *vi* dans la cérémonie de la dot.

Ajoutons aussi symboliquement, le fait que le seul *vi* comporte plusieurs tranches véhicule un message et en même temps une prière de fécondité pour le nouveau couple. Mais malgré sa place de choix dans la prière en milieu *fon*, le *vi* n'est pas le seul objet de prière.

❖ Le ata

Le *ata* qui comporte les *atacoun* est le nom *fon* donné à la gousse qui porte les poivres de Guinée. Il se présente sous forme d'une poche dure de taille variable et de couleur marron. A l'intérieur de la gousse se trouvent les poivres proprement dits.

Comme tout objet de prière en milieu *fon*, le *ata* véhicule un message et en même temps une prière : l'unité dans la différence. La *tangninon* se base sur la configuration même du 'ata' pour passer ce message. En effet, en restant très individualisées, les graines de poivres restent en parfaite harmonie dans la gousse. Quand nous savons ce que c'est que la vie à deux, nous comprenons bien l'importance de cette prière non seulement pour les époux mais également pour les deux familles : aussi différentes que soient les deux familles au départ,

ne viennent-elles pas d'être embarquées dans une même aventure par le biais de ce mariage ?

❖ *Le ahowé*

Appelé *gentiane* en français, le *ahowé* dans la cérémonie de dot véhicule deux messages essentiels. D'une part, de par sa forme et son aspect, le *ahowé* véhicule un message de pureté. Cette pureté traduit l'état de virginité dans lequel se trouve la jeune fille avant le mariage en ce temps. D'autre part, le message est lié à son goût. En effet, le *ahowé* a deux goûts dans la bouche, l'amère et le doux dépendamment de la manière dont il est mangé. Sa présence dans la dot signifie que les deux époux et leurs deux familles sont unis pour le meilleur et pour le pire. Un autre message lié au *ahowé* est que la femme sera pour le mari ce que ce dernier aura fait d'elle, une femme agréable si le mari sait s'y prendre et une femme désagréable s'il se comporte mal. Sa présence dans la dot traduit la volonté et la prière de la famille du futur à bien s'occuper de la femme.

❖ *Le sodabi*

Le *sodabi* est une boisson locale fortement alcoolisée distillée à partir du vin de palme ou de raphia ou encore de rônier. Dans la prière, il véhicule un message et une prière de joie pour les époux et pour les deux familles, il constitue un élément de preuve pour l'accord obtenu. En effet, à l'origine, le *sodabi* n'est pas servi à n'importe comment. Toute rencontre commence par la traditionnelle eau que celui qui reçoit sert à son hôte. Après l'eau commencent souvent les discussions et ce n'est qu'après les discussions que sort le *sodabi* un peu comme pour conclure et pour matérialiser les accords quelle que soit leur nature. D'où l'adage populaire en milieu *fon* qui stipule que pour dire que bon ou mauvais, c'est l'alcool qui tranche. Ainsi donc sa présence dans la dot n'est pas vide de sens mais matérialise cet accord obtenu et engage tous ceux qui le boiront à un devoir vis-à-vis du jeune couple. Les objets de prière n'étant pas les seuls constituants de la dot, voyons à quoi servent les autres éléments de la dot.

❖ Les liqueurs

“Dubonnet“ est une boisson qu’on retrouve nécessairement dans les dots. Sur la bouteille, il est gravé l’image d’un chat qui est un animal domestique chasseur de souris dans les maisons.

La présence de cette boisson dans la dot est le symbole de la sécurité ; elle est désignée en fon “Assédékon“ pour signifier que les souris ne rodent pas là où le chat est présent. C’est donc un avertissement pour les autres prétendants qui devront désormais renoncer à leur ambition de conquérir la fiancée.

Le Gin Royal : il fait partie des offrandes adressées aux ancêtres. Dans le passé, c’était du tchakpalo ; à un moment donné le tchakpalo a été remplacé par une autre boisson appelée “Enko“. Plus tard, le gin royal prend la place de cette boisson. On le sert aux ancêtres après l’eau naturelle. Le reste est consommé par les vivants puisque c’est une occasion de partage.

❖ Les tissus et bijoux

Ils permettent à la future épouse de se faire belle.

❖ Les ustensiles de cuisine

Ils permettent à la future épouse de faire la cuisine à son époux.

❖ Djè

Appelé sel en français, le *djè* est un élément très indispensable dans le système dotal en milieu *fon*. Ce sel est souvent partagé aux épouses de la maison. En effet, de part leur position géographique, (éloignés de la mer), les *fon* n’ont pas facilement du sel qui doit leur venir, soit du littoral soit du Niger. De ce fait, il devient une denrée de valeur de sorte que le gendre qui l’offrirait dans la dot gagnait plus d’estime auprès de ses beaux-parents. Petit à petit, il est rentré officiellement dans les listes de dot en milieu *fon*. Symboliquement, les

*fon* expliquent la présence du sel dans la dot comme une reconnaissance de ce que la femme est le sel de la vie.

## **II- COMMENTAIRES**

La présente section est consacrée à l'interprétation des résultats obtenus de l'analyse des données collectées sur le terrain. Il s'agit d'une tentative de restitution des faits dans le contexte de leur production afin d'accéder à leur

intelligence, mieux de les saisir dans la perspective des acteurs que nous avons interviewés au cours de nos investigations.

## **II-1. La dot jadis en milieu fon**

### **II-1-1. Les avantages de la dot ainsi pratiquée**

Nous avouons ici qu'il nous serait très difficile d'énumérer tous les avantages liées à la dot ainsi pratiquée en milieu *fon*. Mais nous essaierons d'en citer les plus remarquables.

#### **➤ *L'implication des familles***

Loin d'être l'affaire de deux personnes, le mariage, du fait de la dot, devient l'affaire de quatre familles c'est-à-dire les deux familles de l'homme et les deux de la femme. L'intérêt de cette implication des familles dans l'union conjugale est qu'elle confère une sécurité et une solidité à l'union. Les jeunes époux bénéficient de ce fait de l'attention bienveillante, du soutien et des conseils de la part des membres de ces familles. « Dans notre société africaine, le "oui" des parents a une grande importance, car il les engage à soutenir ce mariage en tout temps et en tout lieu pour qu'au milieu des conflits, les époux ne se donnent pas de fausse liberté de divorcer. Dans la société traditionnelle, le soutien des parents a fait ses preuves, et on comptait moins de divorces. Car disait-on, on ne se marie pas pour se séparer. »

#### **➤ *Régulation de la vie matrimoniale***

La dot représente la célébration même du mariage en milieu traditionnel *fon*. Elle est tellement bien pensée que pendant ce temps, les pratiques telles que les unions libres, les mariages à l'essai, les concubinages, l'infidélité et même les divorces n'existaient pratiquement pas. Et quand l'une de ces pratiques venait à se produire, le conseil de famille siégeait pour statuer et il statuait de manière à décourager à jamais les contrevenants. Le lien matrimonial est indissoluble sur la simple volonté et décision des deux conjoints : le divorce en appelait à la décision des sages des deux familles qui constataient le bien fondé des actes ou

faits pouvant nécessiter la séparation des deux époux. La vie matrimoniale de ce fait était automatiquement réglée et chacun savait à quoi s'en tenir. Il était inconcevable d'avoir des relations sexuelles avec une femme qui n'est pas sienne et c'est connu de tous. Déjà à partir de la petite dot, la fille est déclarée fiancée et respectée en tant que telle. Plus personne ne pourra encore s'approcher d'elle, à plus forte raison quand elle devient une femme mariée.

➤ *Régulation de la vie sociale*

La dot bien qu'intervenant dans le cadre strict du mariage régit toute la vie sociale. En effet dans le milieu *fon* de ce temps, ne se mariait pas qui veut. Un fainéant ne peut pas se marier quelle que soit sa volonté. En effet puisqu'il ne peut pas lui-même prendre le devant des démarches, aucun chef de famille ne peut répondre d'un paresseux, car il ne pourra pas subvenir aux besoins de sa famille. De plus puisque la société était tellement organisée, toutes les familles le connaissent comme paresseux et même si un chef de collectivité venait demander une fille en mariage pour lui, sa demande n'est pas bienvenue. Et s'il arrivait que, pour une raison ou une autre, sa demande soit acceptée, les multiples épreuves de sociabilité à savoir : travaux champêtres chez le beau-père, dons de récoltes, construction de case de sa belle-mère en compagnie de nombreux amis et multiples épreuves de force suffisent pour évaluer sa capacité à bien s'occuper de sa famille.

De plus les voleurs, les assassins et autres malfrats se ferment eux-mêmes, du fait de leurs pratiques, les portes du mariage et compromettent, par la même occasion, les chances des autres membres de leurs familles car leurs noms et leurs mauvaises réputations suivent toutes leurs familles. Ainsi donc toutes les familles notamment les chefs de familles et de collectivités veillent rigoureusement à la réputation de leurs familles en contrôlant les actions de leurs protégés.

➤ *Respect du transcendantal*

De toute la cérémonie de la dot, les instants les plus précieux sont ceux consacrés aux ancêtres et aux divinités. L'homme et la femme *fon* savaient depuis ces temps-là que le mariage est trop sérieux pour être seulement œuvre humaine. La part des divinités et des ancêtres est même très grande dans le mariage traditionnel. Eux qui ont gardé et protégé la fille depuis sa naissance, sont les premiers consultés quand vient un prétendant. C'est l'essentiel de la première dot c'est-à-dire le *assibiogban* que nous avons étudié plus haut. Et dans les deux dots suivantes à savoir la petite dot et la grande dot, la première place est toujours accordée aux divinités et aux ancêtres.

Une autre preuve de l'importance accordée aux divinités et aux ancêtres constitue l'importance que prennent les espèces après la prière. En effet, un cotylédon de *vi* mangé à l'occasion d'une dot n'a rien à voir avec un cotylédon acheté sur le marché et partagé : le premier vous engage et vous implique dans le mariage tandis que le second n'a qu'un sens de simple amitié et ne vous engage en rien.

➤ ***Respect des valeurs***

Les fiançailles, telles que prônées et vécues par les *fon* de ce temps, correspondent parfaitement à l'éthique dans ce domaine. Le respect des aînés, des beaux-parents, des autorités familiales et spirituelles, l'observance des règles communautaires et la solidarité sont autant de valeurs que promeut le système dotal de ce temps en milieu *fon*.

**II-2. Insuffisances de la dot jadis pratiquée**

Bien que présentant d'énormes avantages tant pour les époux que pour la société, la dot ainsi pratiquée cachait néanmoins quelques insuffisances qui bien que n'étant pas très nombreuses et bien que relevant des habitudes "normales" du temps, nécessitent d'être relevés.

• ***Le choix du conjoint***

Les époux n'ont aucune marge de manœuvre pendant ce temps. En effet, toutes les démarches de ce genre sont commanditées par le chef de la collectivité du jeune homme et exécuté par les oncles de celui-ci. S'il est vrai qu'une telle équipe formée du chef de collectivité des oncles ne peut pas se tromper sur le choix d'une bonne famille de part leurs expériences, il n'en demeure pas moins qu'une pareille démarche impose au jeune homme sa compagne de vie surtout que son avis n'est même pas consulté à aucun moment du processus. La situation n'est pas meilleurs du côté de la jeune fille qui, un bon matin apprend simplement qu'elle fiancée. De ce fait, l'amour véritable qui doit caractériser un couple est faussée dès la base et repose essentiellement sur le stricte respect des parents, l'observation à la lettre des interdits et des préceptes taillés bien dès fois sur mesure. Le rôle de la femme au foyer dans ces conditions se limite à la procréation, à la cuisine et aux travaux champêtres.

A l'homme, il est demandé de subvenir au besoin de sa famille et de remplir son devoir conjugal. Cette paix entre les époux de ce temps tant convoité aujourd'hui se reposait sur des interdits et précepte

- *La polygamie*

Rares étaient les familles monogamiques en ce temps, selon le coutumier du Dahomey (1931) « la polygamie existe et est légale dans toute la colonie du Dahomey » Et puisqu'il n'est fait aucune restriction à l'homme, quand il commence à prospérer dans ses activités il peut sentir le désir de prendre une deuxième femme puisqu'il en a les moyens. Mais contrairement au premier mariage, l'obligation ne lui est pas faite de se référer à ses ascendants. De ce fait, la femme est réduit à une simple "marchandise" que l'homme peut se procurer tant qu'il en moyen et toute autorité lui est donné sur elle. La femme était pendant ce temps un critère d'aisance. En avoir beaucoup rehausse le prestige social du mari. Il faut aussi ajouter que la femme et ses enfants

constituent de la main d'œuvre pour les travaux des champs qui représentaient la première source d'enrichissement en milieu *fon* traditionnel.

### **II-3. Les différentes interprétations de la dot**

Les jeunes mariés faisant objet de notre étude ont plusieurs interprétations de la dot en milieu *fon*. Cinq d'entre elles, les plus courantes, sont retenues dans cette étude. Il s'agit de la dot interprétée comme le prix d'achat de la femme, la dot comme une obligation culturelle, la dot comme une prescription divine et juridique, la dot comme compensation matrimoniale et la dot comme facteur stabilité du mariage. Ces cinq interprétations ne sont pas indépendantes les unes des autres et peuvent se faire de façon concomitante.

#### **1. La dot comme prix d'achat de la femme**

Au cours des recherches, nous avons enquêté une jeune dame mariée, titulaire d'un BTS en Marketing et Action Commerciale qui nous a déclarée ceci « Moi, je n'accepterai jamais que mon mari me fasse la dot. » et elle a ajoutée « Prendre la dot en milieu *fon*, c'est se vendre. La dot est souvent source de violences conjugales et même des parents biologiques ne pourront même pas venir au secours. On devient la propriété de l'homme et ce dernier fait de toi tout ce qu'il veut. Moi, je ne suis pas à vendre, je ne suis pas à acheter ». Parmi les personnes questionnées, nous avons rencontré d'autres jeunes femmes mariées qui ont tenu une version semblable.

Cette tendance rejoint l'idée de SOLUS (1950) qui affirme que la dot africaine « se présente bien plutôt comme un prix d'achat de la femme que verse le mari à celui qui exerce puissance et autorité... » Lesquelles étaient à l'origine absolues.

Il renchérit en ajoutant que « le versement d'une somme d'argent que le futur époux fait au père de famille en vue d'obtenir sa fille prend de plus en plus le caractère juridique d'un prix d'achat et altère ainsi la nature même du mariage

qu'il transforme en un véritable vente... » En effet, la personne humaine est sacrée et ne peut-être comparée à une chose, à un objet. Et même, une chose vendue respecte un contrat, il faut nécessairement que l'objet soit licite. Alors la femme ou la jeune fille étant un être humain donc sacré et inviolable (cf. constitution du Bénin) elle ne pourrait être objet de contrat de vente d'où l'inadaptabilité de conception de la dot comme prix d'achat de la femme.

Ensuite, un objet acheté devient le patrimoine exclusif et personnel de l'acheteur. Il ne doit plus avoir un contrat, une quelque relation avec le vendeur et l'objet. Or, en réalité, en dépit du renversement de dot il y a toujours cette continuité des relations d'une part le père et la fille, et de l'autre le père et le gendre. Cette conception est fortement soutenue par BITOTA MUAMBA (2003) qui affirme en toute franchise que « la nature de la personne humaine est incompatible avec un bien et de ce fait, elle est hors commerce juridique. Il en découle que quel que soit le montant versé, on ne peut assimiler une jeune fille à marier à une chose ». Il apparaît donc très clair que c'est un tord ou une erreur de considérer la dot comme un prix d'achat de la femme. En dehors de cette conception, la dot est également considérée comme une obligation culturelle.

## **2. La dot comme une obligation culturelle**

Sur le terrain, il a été constaté que la plupart des jeunes mariés (femmes et hommes) rencontrés, estime que la dot est une pratique culturelle obligatoire en milieu *fon*. Ils déclarent qu'en milieu *fon*, « la femme ne devient épouse de l'homme que lorsque la dot est versée partiellement ou intégralement ». Comme si cela ne suffisait pas, ils ajoutent « la dot s'impose comme une obligation sociale et morale qui consacre le mariage. En milieu *fon*, le sel que l'on donne pendant la dot revêt un sens très capital. C'est une très vieille pratique qui existait depuis les temps ancestraux ». Mais à propos de la question : « la dot est elle encore indispensable de nos jours ? », les positions sont divergentes ; chacun y va selon sa conception. Pour les uns, la dot est une vieille pratique qui

continue et a encore bel et bien tout son sens de nos jours. Pour d'autres, cette pratique est déjà dépassée et ne doit plus continuer d'exister dans un monde en pleine modernité, en pleine transformation. En effet, dans la tradition *fon*, la pratique de la dot regorge de valeurs. Il s'agit essentiellement de la préservation et de la perpétuation des traditions ancestrales, de la valorisation des femmes et de la stabilité conjugale. En quoi la dot assure t elle la stabilité conjugale ?

### **3. La dot comme facteur de stabilité conjugale**

De manière générale et telle qu'il se dégage des données de nos enquêtes, certains jeunes mariés ont une conception traditionnelle de la dot. Ceux-ci considèrent que la dot est une preuve et gage de stabilité du mariage. En effet, la tradition *fon* requiert la dot comme symbole qui certifie l'existence du mariage. Son acceptation par les parents de la future épouse témoigne leur consentement au mariage et leur volonté de s'allier à la famille du prétendant. Car, comme partout en Afrique et précisément au BENIN, le mariage n'est pas seulement l'affaire des deux époux, mais aussi de deux familles respectives.

En outre, la dot, dans ce milieu socioculturel traditionnel, offre la garantie de stabilité du mariage. Elle inscrit, du fait de son versement, le mariage dans la durée et alourdit le processus de divorce, protégeant ainsi la famille (la cellule de base de la communauté) contre les aléas de la vie conjugale. En d'autres termes, la dot implique la réunion de grandes familles dont sont issus les deux époux. Face aux difficultés conjugales, la peur de déshonorer leurs familles respectives amène le couple à faire des concessions de façon réciproque. C'est en effet un honneur pour les deux familles d'avoir uni leurs enfants et l'échec de leur mariage pourrait constituer pour elles un déshonneur. Ceci est tout particulièrement vrai en ce qui concerne la famille de l'homme ; il est en effet courant de voir les parents de jeunes filles s'opposer au mariage par le refus de la dot tout simplement parce qu'ils n'ont pas confiance en la famille du jeune

homme. Il ne faut pas non plus sous estimer l'importance accordée par les époux au contexte familial qui les entoure. Ainsi les époux mariés par mariage traditionnel (dot), vouent le respect et même parfois la vénération aux familles qui les ont réunis car ils savent le rôle irremplaçable qu'elles jouent et continueront de jouer dans la formation de leur couple. Ils ont donc une obligation envers elles et le rôle très fort joué par la famille est très certainement aussi à la base du faible taux de divorce que l'on remarque au niveau des mariages coutumiers en milieu *fon*.

Comme nous pouvons le constater, cette garantie de stabilité qu'offre la dot résulte de son caractère contraignant et prohibitif pour l'épouse dans la mesure où non seulement elle limite l'initiative unilatérale de la femme en matière de divorce, mais aussi elle proscrie pour elle toute possibilité de commerce sexuel avec un autre homme, cause irrévocable de la rupture du mariage en milieu *fon*.

Traditionnellement pour le *fon*, il convient de remarquer néanmoins que la dot assure la filiation paternelle de la progéniture. C'est du fait de la dot que les enfants nés du mariage appartiennent au clan de leur père.

En milieu urbain, l'influence du droit moderne et la prolifération des églises néo-pentecôtistes, appelées communément églises évangéliques, ont entraîné une évolution notable dans la conception de la dot qui se répercute sur sa pratique comme nous le verrons dans le point suivant. En effet, ainsi que l'ont montré les données de nos investigations, d'autres tendances considèrent la dot comme une obligation biblique et juridique, une compensation des efforts des parents et un honneur fait à la femme et à sa famille.

#### **4. Obligation biblique et juridique**

Une frange importante des enquêtés ont affirmé qu'ils perçoivent aujourd'hui la dot comme une obligation biblique. Ils avancent que la Bible

recommande dans Hébreux chapitre 13 Verset 4 que le mariage soit honoré de tous. Par ailleurs, une autre frange des enquêtés ont estimé, tel que le révèlent les données reprises dans le tableau XVII, que le caractère obligatoire de la dot résulte des règles de droit. Ce sont les dispositions légales reprises dans le code de la famille qui rendent la dot obligatoire. Pour cette catégorie des enquêtés, dans la société moderne du type juridico-légal, tout est réglementé par la loi. Ainsi, l'obligation de la dot ne saurait se justifier par le seul fait de la coutume ni de la religion, elle trouve son fondement dans les lois qui régissent la République du BENIN.

A ce niveau, nous pouvons voir dans ces résultats, l'influence du droit écrit dans certains milieux, surtout de ceux qui sont instruits, qui pensent même que la dot doit cesser d'être considérée comme une pratique coutumière, mais relevée au rang de coutumes juridiques. D'autres vont plus loin en estimant que l'Etat en légalisant la dot, légalise par conséquent la domination de la femme par son mari et doit en conséquence prendre des lois qui l'abolissent.

➤ **Que dit le code de la famille béninois à propos de la dot ?**

Évoqué en 1990 à la Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation, puis transmis à l'Assemblée Nationale en 1995, le projet de code des personnes et de la famille béninois a finalement été voté en 2002, promulgué et publié en 2004 après un long parcours législatif et passant régulièrement devant la Cour Constitutionnelle consultée pour décider de la constitutionnalité de certains de ses articles. A travers ce code, le législateur exprime la volonté d'intégrer les valeurs traditionnelles positives, c'est l'une des raisons pour laquelle il codifie la dot. Parmi les conditions de forme du mariage, l'article 142 du code des personnes et de la famille consacre la dot en ces termes : « La dot a un caractère symbolique ». Par cette disposition qui paraît évasive, le législateur béninois se contente de régler le problème de la dot. En effet, l'unique article ne donne ni la définition de la dot, ni les compositions et les bénéficiaires de cette pratique

traditionnelle. Il met juste l'accent sur sa valeur symbolique. Mais qu'est-ce que le législateur béninois entend par valeur symbolique de la dot ? Cette valeur symbolique va-t-elle par exemple de paire avec la modicité de la dot ?

Une réponse exacte ne pourra être donnée à ces questions, mais l'on retiendra que la définition du mot « symbolique » dans ce contexte concerne la valeur de la dot que par son expression ou par son contenu ; expression sur laquelle le législateur béninois est resté muet.

En dehors de la tarification et de la valeur symbolique de la dot, une autre préoccupation que soulève la consécration de la dot dans le code béninois est la place qu'elle occupe dans la formation du mariage.

La dot occupe dans le mariage coutumier une place importante et incontournable ; elle est le fondement même de ce mariage et constitue une condition de fond pour la validité du mariage.

## **5. La dot comme une compensation des efforts des parents**

Une autre idée force qui ressort des données de nos enquêtes est qu'aujourd'hui prévaut la conception d'après laquelle la dot est une compensation que le futur époux effectue au bénéfice des sacrifices consentis par les parents pour leur fille. Cette conception se trouve partagée par une bonne partie de nos enquêtés. Ils avancent que le versement de la dot est un acte par lequel le futur époux reconnaît l'effort fourni par les parents pour « faire grandir » leur fille.

Constatons ici que l'idée de la compensation n'est pas nouvelle. Nous la retrouvons dans la conception traditionnelle africaine de la dot.

En Afrique traditionnelle, l'on considérait que la dot permettait à la famille ou au clan de combler le vide créé par le mariage de la jeune fille en épousant une femme à un autre jeune nubile de la famille ou du clan. C'est ainsi que dans cette Afrique traditionnelle, la dot n'était pas directement consommée par le(s) bénéficiaire(s), celui-ci la transmettait à celui qui devait se marier. Aussi, la dot

était-elle versée en signe de droit d'acquisition par le mari de la richesse que la femme allait produire dans son clan ou dans sa famille, entendez par là les enfants et autres biens (produits agricoles, de la chasse, de la pêche, etc.)

Ce qui est nouveau aujourd'hui c'est que les parents voudraient, par le versement de la dot, se faire « rembourser » les frais qu'ils auraient investis, notamment pour la scolarité de la fille, les différents soins de santé lui apportés depuis son jeune âge, son habillement, etc. Cela transparait dans la pratique surtout lorsque la fille qui est mariée a terminé les études secondaires, supérieures ou universitaires. Les parents montent les enchères en exigeant des montants et biens exorbitants à titre de dot. C'est cette conception qui est à la base du dérapage observé dans la fixation de la dot par certains parents. Cette conception de la dot qui tient à l'urbanisation, à la scolarisation des filles et à la paupérisation de la plupart des familles dans ville de Cotonou et précisément à MENONTIN ne considère pas le fait que ces « sacrifices » consentis par les parents relèvent bel et bien de leurs devoirs. Il ne s'agit pas des avantages ou des privilèges accordés à la fille, mais plutôt de ses droits inaliénables dont elle doit jouir dans la société moderne.

## **6. Honneur fait à la femme et à sa famille**

Enfin, la dernière conception en émergence à MENONTIN, dans ce milieu de nos investigations, est que la dot est un honneur que le futur époux fait à la future épouse et/ou à sa famille. Nous la trouvons déjà en filigrane en milieu socioculturel traditionnel *fon* où l'homme pour montrer qu'il aime bien sa femme doit verser une dot d'une grande valeur.

Cette conception est à l'origine de l'exhibitionnisme que l'on remarque à ce jour. Pour témoigner leur puissance matérielle, certains prétendants ne s'empêchent d'attirer l'attention et l'admiration des voisins en s'amenant dans la belle famille avec des biens de luxe qu'ils exhibent tout au long de leur parcours.

(Ils louent les véhiculent, remplissent les biens dotaux et chantent à la gloire du nouveau marié une fois arrivés dans le quartier ou avenue de future épouse).

En somme, il peut être retenu que la conception de la dot chez les jeunes *fon* de MENONTIN, en dépit d'une certaine résistance de la conception traditionnelle, connaît une évolution qui se répercute dans la pratique de la dot.

## **CHAPITRE IV : DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS**

### **I- DISCUSSION**

#### **I-1. La place de la dot dans la tradition *fon***

En tant qu'institution sociale, la dot a un ensemble de fonctions et de valeurs nécessaires pour une meilleure organisation du tissu social.

### **a - Rôle social de la dot**

En milieu fon, la dot est considérée comme un gage de stabilité conjugale du couple. Les mariages sans dot sont généralement vus comme un mariage à essai. Généralement, les membres du couple cohabitent dans ce cas tout en ayant l'idée de se séparer un jour quand ils ne seront plus heureux ou s'ils n'ont pas pu avoir d'enfants. On se marie pour le meilleur et pour le pire dit-on souvent. Mais dans ce genre de mariage, tout se passe parfois comme si l'on s'unit provisoirement en attendant de trouver mieux ailleurs. C'est aussi le type de mariage où il est facile d'observer l'infidélité sans risque de sanction. L'infidélité à ce niveau fait rarement l'objet de honte pour l'individu et pour sa famille. Par contre, l'infidélité dans un mariage doté représente une grave honte pour la famille surtout lorsqu'elle est commise par la femme ; cette dernière est souvent sévèrement sanctionnée par ses propres parents et aussi par l'égrégore familiale de son mari en cas d'adultère. La dot permet donc de stabiliser le mariage et de garantir son indissolubilité. Les hommes ont souvent peur de remarier une femme dotée en situation de divorce. Ceux qui osent aborder une telle femme ne le font pas avant un minimum de temps après le divorce. Personne ne s'engage non plus sans la moindre enquête pour en savoir plus sur la femme divorcée.

La dot tout comme le mariage mobilise au cours des cérémonies scrupuleusement organisées selon tradition, tous les segments sociodémographiques des familles, du voisinage et des amis. Chacun est assigné à un rôle plus ou moins important mais nécessaire. Elle est une grande occasion de retrouvailles et de jouissance sociale.

### **b - Valeur économique de la dot**

En milieu fon, la hiérarchie sociale est largement respectée. La société était autrefois composée de trois classes. Il s'agit des princes, des roturiers et des esclaves. Il y a longtemps que l'esclavage n'existe plus mais la ligne de démarcation entre les familles princières et les autres n'est pas totalement effacée. Le pouvoir d'argent fait également que certains sont plus respectés que d'autres. La dot est l'une des occasions pour marquer sa différence. Ainsi, du niveau social des familles en présence, dépend la qualité de la dot reçue par la fiancée. La dot relève alors du domaine des prestiges, elle devient un moyen de hiérarchisation de la société.

La dot s'inscrit par ailleurs dans la sphère des rites de passage. Ne donne la dot que celui qui en est capable. Elle sert d'instrument d'appréciation du niveau de vie que mènera la future épouse dans la belle famille, même si ce n'est que pure apparence. C'est aussi un moyen d'incitation au travail. La forte conscience du jeune homme de ne pas pouvoir se marier sans dot le met très tôt au travail. On suppose que celui qui ne peut constituer la dot pour sa fiancée serait incapable d'entretenir une femme. Tout en étant conscient du soutien et de la participation des parents, le garçon sait que la grande partie des biens dotaux proviendront de lui. L'éducation fournie par les parents joue un rôle déterminant dans cette prise de conscience.

## **I-2. Evolution de la pratique de la dot à nos jours**

### **I-2-1. Les différentes mutations**

Comment se pratique la dot aujourd'hui dans la ville de COTONOU en général, et à MENONTIN en particulier ? C'est bien là la problématique qui se pose à tous les jeunes fon qui voudraient contracter un mariage de nos jours, surtout lorsqu'il s'agit d'un mariage interethnique. Faut-il recourir au mariage

civil, religieux, ou traditionnel ? Si l'éventail est si large, le choix n'est en revanche pas toujours aisé, pour une jeunesse perdue dans cette ville pluriculturelle. La plupart des jeunes adoptent les usages prévalant dans le contexte social où ils vivent. Mais par respect des traditions familiales, ou par simple besoin de retrouver leurs repères, ou leur identité propre, ils sont conduits à s'engager sur le parcours sinueux du mariage coutumier.

Comme nous le voyions, à l'origine, loin d'être le prix d'achat de la femme, la dot était une cérémonie qui introduisait un homme et une femme dans le lien conjugal et entraînait deux familles au sens africain du terme dans une relation fraternelle implicite. Cette relation induite au niveau des familles faisait du mariage coutumier africain plus une affaire familiale qu'une affaire entre deux époux.

De plus, les objets qu'apportait la délégation de la famille du prétendant étaient essentiellement des produits agricoles. Même si nos interlocuteurs ne sont parvenus à quantifier ces produits, ils s'accordent sur leurs caractères symbolique et insignifiant en comparaison avec ce à quoi nous assistons de nos jours. Mais dans cette modestie de la dot alors, obligation était faite au chef de la famille de la fille de la répartir équitablement à qui de droit. Et tout cela se passait vraiment bien.

Par ailleurs, il n'était pas rare de voir la famille de la jeune fille attribuer au jeune couple une prime d'installation, car la femme ne devait exercer aucune activité, même pas lucrative, les premiers jours après son mariage. En effet, selon la tradition, ces jours lui étaient réservés pour les noces en vue d'une prompte maternité.

Progressivement, à ces éléments naturels notamment agricoles s'ajouteront les cauris qui constituaient un nouveau moyen d'échange. Mais même là, la dot bien que déjà dénaturée conservait son caractère symbolique et

était toujours destinée à faire bénir la nouvelle union par les ancêtres et les divinités et à faire le pont entre les deux familles.

Une autre étape de l'évolution constitue l'insertion dans la dot des fameux *ahanta* qui, bien que venant d'outre mer et augmentant un peu le coût de la dot, l'avaient assez enrichie par le message symbolique que délivraient leurs noms, la forme de leurs bouteilles et même leurs étiquettes.

Dans le coutumier du Dahomey de mars 1931, la dot chez les *fon* comporte:

- Vingt-six (26) francs ;
- Vingt-cinq (25) ou quarante (40) colas ;
- Quarante (40) gousses d'atakoun ;
- Quarante (40) bouteilles de boissons ;
- Quarante (40) colas rouges, versés dès la fixation de la date du mariage.

La dot entière se monte donc parfois à une valeur de trois mille (3.000) francs dont cinq cents (500) francs en espèce et une malle pleine d'effets.

Malheureusement les choses n'en resteront pas là et petit à petit, la dot, notamment en milieu *fon* est devenue une occasion de compétition de richesse. Elle ne sera plus constituée de simples éléments traditionnels dont principalement les noix de cola, le poivre de guinée et les liqueurs *hêvi bètchouè* et *assédékon*. On citera désormais les objets tels que les bassines sous toutes leurs formes, les assiettes, les bols, des pièces de tissus de qualité *wax* "Vlisco" localement appelé *chigan* qui signifie "prix élevé" en mina et du tissu synthétique localement appelé *léssi*, les bijoux en or contrôlé, les paires de chaussures etc. La machine à coudre si la fille est couturière, la machine à écrire si elle est dactylographe, un micro-ordinateur, un réfrigérateur, un poste téléviseur, des ventilateurs font, de nos jours, partir des listes de dot de certaines familles en milieu *fon* surtout urbain. L'absence d'un seul des éléments de la liste suffit pour rejeter parfois la dot.

En outre, une voiture et une maison confortable bien que ne figurant pas encore sur des listes de dot, sont déjà offertes en milieu *fon* comme éléments de dot.

Par ailleurs la fameuse fête qui accompagne la dot est devenue de nos jours une autre occasion d'extravagance. En effet, il n'est pas rare de voir la soirée de dot se déporter vers un grand hôtel et animée par un orchestre ou par un groupe folklorique. Le tout est ponctué d'une démonstration de danse abondamment arrosée.

Ne sont-ce toutes ces manifestations modernes offrant l'occasion de boire, de manger, de dépenser exagérément qui poussent certains anthropologues occidentaux ou même africains à comparer la femme africaine à un bien matériel que l'on peut se procurer au prix d'une fortune ? De toutes les façons, ces pratiques ne sont pas sans inconvénients.

### **I-2-2. Les inconvénients de la dot ainsi pratiquée de nos jours**

La dot, cette institution très symbolique qui régulaient automatiquement la vie matrimoniale et la vie sociale dans nos cultures a complètement perdu ses lettres de noblesse. Au tant dans la forme que dans le fond, la dot pose de sérieux problèmes tant pour la société que pour l'Etat.

- ***Pour la société***

La dot, telle que pratiquée aujourd'hui est source de graves injustices au sein de la société. Elle appauvrit les gendres au profit des belles familles. Les premiers pour faire face aux exigences de la dot, non seulement s'appauvrissent mais aussi s'endettent dangereusement. Ce faisant elle avilie la femme faisant

d'elle une simple denrée achetée à coûts de millions. Beaucoup des conditions de violences faites aux femmes tirent leur source de là. L'autre chose est que, du fait de la dot, les bonnes relations qu'on connaissait entre gendres et belles familles deviennent des relations d'indifférence, de méfiance ou même parfois d'agression.

Pour les belles familles qui déplument leurs gendres pour se procurer des dots exorbitantes, elles s'attirent elles même la jalousie d'autres familles. Ceci ne reste pas sans conséquence sur la vie et le devenir du couple à savoir l'infécondité, la sorcellerie, l'instabilité du foyer, l'aliénation de la femme, l'appauvrissement de l'homme etc.

Un autre inconvénient de la dot ainsi pratiquée est le mépris des jeunes de la dot et donc la prolifération des unions libres, des liens conjugaux sans aucune base.

Il existe des familles dans le milieu *fon* qui, compte tenu de la taille de la dot qu'elle demande, voient désormais leur fille traîner sans un homme pour les prendre en mariage car non seulement elles sont chères, mais elles ne permettent pas aux filles de s'unir librement à un homme Il faut signaler que toutes les dérives évoquées ci-haut par rapport à la dot de nos jours ne sont pas sans effet sur l'Etat et ne l'ont pas laissé indifférent.

- ***Pour l'Etat***

L'Etat qui connaissait la dot traditionnelle comme preuve suffisante pour la reconnaissance d'un mariage selon le coutumier de Dahomey (1931) se trouve avec ces dérives dans une situation très inconfortable. Déjà qu'aucun acte ne justifiait la célébration de la cérémonie de dot, ce qui, il faut l'avouer, posait un

problème sérieux sur le plan administratif, les abus n'ont rien arrangé sur le plan civil. N'ayant pas pu pendant longtemps régler cette institution, l'Etat a assisté impuissamment aux injustices et aux déviations laissant ainsi les uns déplumer libéralement les autres ; ceci n'ayant aucun autre recours que la résignation. Lorsqu'à un moment donné les contribuables n'en pouvaient plus ils ont commencé par interpeler l'Etat qui, pour pallier à la chose, a légiféré en fixant de façon arbitraire la pratique de la dot par décret présidentiel du gouvernement révolutionnaire fixant les dépenses à effectuer pendant les cérémonies telles que la dot et les funérailles. Mais mal prise, la mesure a posé plus de problèmes qu'elle n'en a résolus.

### **I-2-3. Les facteurs de transformations de la dot**

Sur le plan interne, l'un des facteurs de l'évolution de la dot est la volonté de mieux faire, l'émulation ou parfois la concurrence qui amène certains à passer à côté des normes sociales préétablies en faisant comme bon leur semble ; non pas forcément parce qu'ils ont plus de moyens que les autres mais pour des raisons personnelles.

D'un autre côté, l'urbanisation, la modernisation de plus en plus grandissante entraînent la disparition et l'abandon de certains produits locaux. C'est le cas par exemple de la bière locale faite à base de sorgho et connu sous le nom de " tchakpalo" ; elle faisait partie des composantes de la dot mais ce n'est plus le cas aujourd'hui. Il en est de même pour la malle et N'gbégba remplacés par la valise et la boisson " Enko" remplacée par le Gin Royal.

Par ailleurs, la cherté progressive de la vie et l'insubordination des enfants aux parents amènent ces derniers à se désengager des préoccupations de bon nombre d'enfants.

Comme facteurs externes, on peut noter d'un côté l'influence des autres cultures et d'un autre, celle de la diaspora. En effet, plusieurs fils et filles d'ethnie fon sont partout à l'intérieur comme à l'extérieur du pays. Tous ceux-ci transposent d'une manière ou d'une autre les réalités d'autres milieux sur celles fon en matière de la dot. *Mais comment vient-on à se marier aujourd'hui en milieu moderne?*

▪ **Le mariage des jeunes en milieu moderne**

Comment arrive t- on à se marier aujourd'hui dans la ville de COTONOU en général, et à MENONTIN en particulier ? C'est là, la problématique qui se pose à tous les jeunes fon qui voudraient contracter un mariage de nos jours, surtout lorsqu'il s'agit d'un mariage interethnique. Faut-il recourir au mariage civil, religieux, ou traditionnel ? Si l'éventail est si large, le choix n'est en revanche pas toujours aisé, pour une jeunesse perdue dans cette ville pluriculturelle. La plupart des jeunes adoptent les usages prévalant dans le contexte social où ils vivent. Mais par respect des traditions familiales, ou par simple besoin de retrouver leurs repères, ou leur identité propre, ils sont conduits à s'engager sur le parcours sinueux du mariage coutumier.

En milieu moderne et plus précisément à Cotonou MENONTIN, chacun est maître de lui-même et responsable de ses actes. Deux individus se rencontrent quelque part, à l'occasion d'un séminaire, à la messe, à un baptême ou en circulation. Ils se font connaissance. En effet, l'un d'entre les deux aborde l'autre « comment tu t'appelles ? Tu vis où ? Tu as quel âge ; tu fais quoi ? Es-tu fiancée ? Mariée ? C'est le refrain qui revient assez souvent. Ils se donnent rendez-vous dans un café bar, une buvette ; chez un ou une amie. Ensuite, ils commencent à se fréquenter. Ils font l'amour et des mois après, c'est la grossesse qui intervient. Quand la jeune fille est chanceuse, l'homme accepte et assure la grossesse. Dans le cas contraire, il refuse la grossesse. Ceci explique l'existence des filles-mères à Cotonou en général et au quartier MENONTIN en

particulier. *Quels sont les fondements psychologiques impliqués dans ce comportement ?*

➤ *Les fondements psychologiques du comportement des jeunes*

Les crises de l'adolescence amènent les jeunes à aimer un être. Cet être qu'on croit aimer intimement est bien souvent abandonné, remplacé aussitôt par un autre qui, à moyen terme peut subir le même sort. Il s'ensuit une série de déceptions qui sont entre autres les moments de déséquilibre psychologique.

A l'origine de ce phénomène se dénoncent deux causes. Il y a d'une part la maturité biologique qui, avec toutes ses conséquences psychologiques entraîne la jeunesse *fon* actuelle dans des expériences pour lesquelles elle n'est pas prête socialement. D'autre part, il y a aujourd'hui une souche de refus obstinée qu'entretient la jeunesse en question par crainte de s'engager dans la vie conjugale à cause des scènes de dispute que lui livrent souvent ses devanciers. Elle ne perçoit pas la dot et pas suite le mariage comme une nécessité et préfère se contenter de sa liberté.

En effet, le terme mariage a mué. Elle a perdu son sens traditionnel et sa valeur. La jeunesse actuelle préfère plutôt le terme union. On ne se marie point, on s'unit. Dans ce cas on peut se désunir aussi facilement qu'on s'était uni. Voilà ce à quoi nous a conduit le choix non assisté du partenaire. De là est née une nouvelle forme de célibat, on vit ensemble avec le pressentiment de se séparer éventuellement, de se remarier. A tout cela s'ajoute l'épineux problème qu'est le travail.

Le travail s'avère une question capitale non pas à cause de sa complexité et de son ambivalence, mais en raison de son importance sans cesse croissante dans un pays comme le nôtre où s'observe la détérioration de l'emploi en relation avec les mesures de rétablissement des grands équilibres macro-économiques et financiers. Cette situation révèle le rôle déterminant de l'activité de travail dans l'équilibre psychologique de la personnalité de la jeunesse en question.

Aujourd'hui, le chômage est devenu un état d'anxiété qui hante toute la jeunesse (aussi bien les scolarisés que les déscolarisés, les marchands, les travailleurs, etc.). Mais malgré tout et face à l'évolution de l'âge, il faut se marier.

## **II- RECOMMANDATIONS**

Après ce parcours, nous nous rendons compte que, contrairement à ce à quoi nous assistons aujourd'hui au sein de la jeunesse en général et celle du milieu *fon* de MENONTIN en particulier, la dot était une cérémonie, une

institution matrimoniale traditionnelle qui contribuait de manière remarquable à la stabilité du lien conjugal, non seulement en raison de la place et de l'importance que lui accordaient les hommes et les femmes *fon*, mais aussi à cause du rôle juridique très important qu'elle jouait. En effet, malgré sa valeur symbolique, elle assurait à celle-ci le rôle de régulation de la vie matrimoniale et de la vie sociale. Mais nous assistons de plus en plus à une crise du système dotal, crise qu'on pourrait attribuer à un début de sécularisation. On se marie ou mieux on "prend femme" de nos jours avec ou sans la dot ; c'est-à-dire avec ou sans l'autorisation des familles concernées ; plus précisément béni ou non par les représentants des faveurs ancestrales. Cette attitude plus ou moins excentrique malgré son indice de contestation sécularisant, ne relève pas toujours d'une malice, mais est le résultat des défigurations de la dot, de l'éclipse de sa pertinence.

Face à cet état de chose, l'heure n'est ni à la démission qui amènerait à déclarer la dot facultative ou à la supprimer. L'heure est plutôt à une dynamique adaptée aux véritables aspirations des familles, car, à notre avis, il y a moins de dureté de cœur que d'ignorance aussi bien chez les auteurs des listes de dot astronomiques que chez les gendres exhibitionnistes.

Ayant axé ce travail sur « les jeunes *fon* de Cotonou-Mènontin face à la problématique de la dot », nous proposerions ce qui suit :

❖ *Une revue à la baisse du coût de la dot*

Le gouvernement militaire révolutionnaire de notre pays avait fixé de manière arbitraire et unilatérale le coût de la dot à dix mille francs CFA. N'étant adapté à aucun contexte culturel, elle n'a eu aucun impact, ni sur la mentalité des collectivités, ni vraiment sur leur conduite. Ce n'est pas de cette revue à la baisse qu'il est ici question.

Il ne s'agira pas non plus de donner à la dot un caractère purement symbolique et facultatif comme l'a fait l'actuel Code des Personnes et de la Famille de notre

pays ; car, s'il est vrai que ces deux actions portent à cœur la correction des abus liés à la pratique actuelle de la dot, elles perdent de vue les nombreuses et incontestables valeurs et avantages liés à la dot qui sont gages de stabilité matrimoniale. De ce fait, le nouveau Code des Personnes et de la Famille, à l'instar de la fameuse décision du gouvernement révolutionnaire, court le risque de rester lettre morte. Il s'agira, de faire de la dot, « une démarche importante à accomplir à travers des éléments symboliques dont il faut toutefois des normes pour empêcher les abus » Cette reconsidération à la baisse de la dot dont nous parlons ici serait le résultat de tout un travail technique. Il s'agira donc d'inventorier (les éléments essentiels qui permettent à la dot d'être l'occasion où est scellée l'alliance intervenue entre les deux conjoints, ainsi que la solidarité de deux familles) et laisser tomber tout ce qui relève de l'abus quelles qu'en soient l'origine et la motivation.

❖ *Une standardisation de la dot*

Nous venons de voir qu'on gagnerait beaucoup à diminuer le contenu de la dot telle que pratiquée aujourd'hui. Mais une chose est de définir dans quelles limites procéder à cette diminution. Puisque les abus ne sont même pas identiques dans toutes les dots des *fon* de MENONTIN à Cotonou, il importe de définir un canevas dans lequel tout le monde doit s'inscrire. C'est cette procédure de définition d'une liste commune que nous appelons standardisation de la dot. Et comme nous avons pu pénétrer les spécificités de la dot en milieu *fon* depuis les origines, nous allons nous essayer à une liste standard pour les *fon* tout en veillant à ce que cette liste standard corresponde bien aux véritables réalités culturelles *fon*. L'intérêt d'une telle mesure serait d'intégrer la diminution à la manière originale dont se passait la dot. De cette manière, nous pouvons renouer avec les immenses richesses culturelles de la dot en milieu *fon*, tout en la débarrassant du superflu. Le souci fondamental est le respect de la dot comme l'occasion et le signe par lequel s'unissent réellement, mais par des

objets matériels symboliques, un homme et une femme et à leur suite deux familles. Ce souci passe par des principes suivants :

➤ Supprimer les dons qui ont été ajoutés par la suite, et qui évidemment n'ont pas un langage symbolique convaincant et ne sont pas indispensables, tels la valise, les ustensiles de cuisine, les boissons alcoolisées de la part dotale de la fiancée, les dons faits aux frères et sœurs de la fiancée et tout autres objets comme machines, appareils, motos, voitures etc.

➤ Réduire les dons en espèces qui au lieu de rester stables, afin de manifester leur caractère matériel fondamentalement symbolique, ont comme suivi la cherté du coût de la vie.

➤ Supprimer pour les chrétiens les espèces *vi, ata et ahowé* qui servent à consulter et à prier les ancêtres et les divinités.

Une telle revue à la baisse suivie de la standardisation restaurerait la dot tout en l'adaptant aux temps modernes. Mais cette seule démarche ne suffirait pas car une fois un standard adopté, il faut bien le proposer, l'expliquer et convaincre tous les acteurs de la dot en milieu *fon* de s'y conformer. Cette dernière tâche dont dépendra le succès de tout notre travail passera par une bonne sensibilisation.

Mais ce ne sera pas facile, nous en sommes bien conscients.

**❖ *Une sensibilisation à la valeur symbolique des éléments constitutifs de la dot.***

Comme nous le disions, une chose est de repérer, d'inventorier et de standardiser les composantes essentielles porteuses de sens de la dot afin de procéder à sa reconsidération à la baisse, mais une autre est d'amener les collectivités à en saisir la pertinence et de s'y retrouver, afin de la traduire dans la réalité de la vie. Pour ce faire, il conviendra de créer des lieux pédagogiques convainquants qui puissent procurer aux collectivités chrétiennes ou non un espace ou un axe de transmission des valeurs familiales traditionnelles en

général et du langage symbolique de la dot en particulier. Il s'agira de montrer comment, scellant l'alliance entre deux conjoints et la solidarité entre deux familles, la dot est une expression d'amour du fiancé pour sa fiancée et de sa gratitude envers sa belle-famille tout en constituant une preuve juridique de l'existence d'un lien de conjugalité avec tous les droits et devoirs qui y sont attachés.

Mais la dot, restaurée dans sa matérialité afin d'en préserver les motivations, a aussi besoin d'être renforcée au plan juridique pour valoir et service ce que de droit.

❖ *Renforcement juridique du système dotal*

Le besoin de renforcement renvoie à un état de faiblesse auquel on voudrait remédier. Par conséquent, si nous parlons de renforcement juridique de la dot, c'est qu'il existe une faiblesse et c'est le régime de l'oralité qui caractérise nos cultures en général qui constitue en effet la source des faiblesses juridiques du système dotal. Faiblesses qui ont pour noms :

- ✓ L'absence de registre constatant le versement de la dot et par conséquent d'une preuve juridique de l'existence ou non d'un lien de conjugalité.
- ✓ La contradiction interne à la pratique judiciaire en matière de preuve de mariage.

Pour remédier à cette situation, nous proposons l'instauration d'un acte écrit de mariage coutumier dûment signé des deux familles et qui aura force juridique à la fois devant l'autorité ecclésiastique et surtout devant l'autorité de l'état civil.

L'état civil, lui, non seulement ne subordonne plus le mariage selon la coutume à la célébration du mariage civil, mais, à vrai dire, il ne légifère que par rapport au seul mariage civil ; le nouveau Code des Personnes et de la Famille du Bénin le confirme en ces termes : « Seul le mariage civil célébré par un officier de l'état civil a des effets légaux » Avec la création de ce nouvel

‘‘acte’’, le mariage coutumier (restauré sur le plan de ses motivations comme celui de sa matérialité) sera également requis pour accéder au mariage à l’Etat civil comme c’est le cas pour le mariage religieux. Bien organisé, une telle démarche rendrait sérieuse toute décision de mariage contrairement à ce à quoi nous assistons aujourd’hui. Nous cheminons ainsi vers une cohérence entre les différentes formes de mariage qui normalement va de soi.

❖ *La cohérence et l’unité de la célébration du mariage*

La proposition d’un ‘‘acte de mariage’’ coutumier que nous venons de faire vient combler un vide juridique qui faisait de cette irremplaçable institution traditionnelle, une formalité qu’on pouvait remplir ou non. Avec ce vide juridique, on assiste à une succession de cérémonies qui semblent n’avoir aucun lien organique entre elles, alors qu’en réalité, le tout constitue une seule et même démarche en plusieurs étapes vers l’établissement d’un foyer authentiquement africain et béninois. Deux familles différentes se rencontrent et s’accordent pour sceller une alliance grâce au lien de conjugalité qui naît entre un garçon et une fille venant de ces deux familles (mariage selon la coutume) ; mais puisque cet acte aura une incidence sur le plan civil, il doit ensuite être présenté à l’officier de l’état civil pour être ratifié afin de pouvoir servir et valoir ce que de droit (mariage civil), pour être enfin couronné par l’ultime et suprême bénédiction de Dieu en qui tout mystère nuptial trouve son fondement et son modèle (mariage religieux).

**CONCLUSION**

Au terme de ce travail, nous pouvons retenir que la dot telle que pratiquée de nos jours en milieu *fon* souffre d’énormes insuffisances qui lui donnent une image qui n’est pas très réjouissante et constitue un obstacle aux jeunes qui désirent s’engager sur son chemin. Notre souci de lui redonner ses lettres de

noblesse dans ce milieu et précisément à MENONTIN-Cotonou où de moins en moins, les jeunes y sont encore attachés, nous a conduit à une série de démarches qui, sans tout embrasser, nous ont permis de tirer des conclusions certaines et de proposer des pistes pour une meilleure pratique de la dot en milieu *fon*. En effet, après avoir élucidé le concept même de dot, nous avons entrepris un parcours historique de la dot dans le milieu *fon* pour connaître la vraie histoire de cette institution. Ce parcours historique, comme nous nous en doutions bien, nous a révélé que la dot à l'origine en milieu *fon* était une succession de cérémonies au bout desquelles le lien matrimonial entre deux époux ainsi que l'alliance entre deux familles sont scellés sous la bénédiction des ancêtres et des divinités. Ce parcours historique nous a aussi révélé que bien que son contenu soit purement symbolique, la dot à elle seule régissait de façon remarquable la vie matrimoniale et sociale avec des implications juridiques très fortes. Nous avons aussi su que chaque constituant, essentiellement agricole, porte un message symbolique très significatif.

Malheureusement, le temps et l'évolution ont eu raison de cette majestueuse institution. Pour mieux percevoir le degré d'altération de cette institution, nous avons procédé à une enquête de terrain dont les résultats nous ont situés davantage. Cette enquête conduite chez les jeunes *fon* de MENONTIN, nous a révélé que des étapes initiales de la dot à l'origine, nous sommes passés actuellement à deux qui elles-mêmes sont très mal structurées et célébrées de nos jours, tant dans la forme que dans le fond. Les abus dont elles font l'objet enveniment les traditionnelles bonnes relations entre gendres et belles-familles et créent chez les jeunes un sentiment d'indifférence et de dégoût.

Face à ce constat et vu l'histoire que nous en avons découverte, nous avons jugé bon de faire des suggestions pour une meilleure pratique de la dot en proposant une intégration de certaines étapes de la dot traditionnelle dans les rituels du mariage. Nous avons aussi suggéré que chaque célébration de la dot soit

accompagnée d'un acte de mariage dûment signé par les représentants des deux familles concernées afin que le système dotal passe de l'oralité pour prendre une allure moderne et juridique. Nous avons aussi proposé une revue à la baisse du coup de la dot et de sa standardisation pour chacune des deux étapes de la dot traditionnelle que nous avons retenues et qui, à notre avis, répondent à la fois aux exigences historiquement culturelles et à l'évolution de la vie afin de bénéficier des multiples avantages liées à elle. Pour finir, nous avons proposé une intégration cohérente des trois formes de mariage à savoir le coutumier, le civil et le religieux.

Sans la moindre intention d'avoir touché tous les aspects et détails de notre sujet, nous pensons que notre modeste apport pourra être d'un grand atout pour la stabilité et l'harmonie conjugales à MENONTIN, un milieu où malgré les multiples mutations et déviance de la modernité, beaucoup sont encore attachés aux valeurs traditionnelles notamment à la dot.

## **REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES**

1. AGUENOU (J-C), La dot au Bénin, Thèse soutenue à l'Université René DESCARTES, Paris V-Sorbonne 1983.
2. AHOUANGAN (D-F), *Les systèmes matrimoniaux africains, Les fon du Dahomey*, Laboratoire d'Anthropologie Juridique, Paris 1970, 66 pages

3. AKOUHABA ANANI, *La dot dans le Code des Personnes et de la Famille des pays d'Afrique occidentale francophone : cas du Benin, du Burkina-Faso, de la Cote d'Ivoire et du Togo*, Denmark, 2009
4. AKPLOGAN (A), *La stabilité du lien conjugal dans les grandes collectivités du Sud-Bénin : des valeurs à promouvoir des contre-valeurs à évangéliser*, mémoire de master en science du mariage et de la famille, soutenu à l'Institut Pontifical Jean-Paul II pour études sur le mariage et la famille, Cotonou 2002.
5. ALLIANCE BIBLIQUE UNIVERSELLE : *Traduction œcuménique de la Bible*, nouvelle édition revue, 1991, le CERF, (1862 pages).
6. BADIAN (S), *Sous l'Orage*, Présence Africaine, 1972, (185 pages).
7. BERTRAND (M), *Le marché du mariage et de la Famille*, PUF, Paris 1988
8. BINET (J), *Le mariage en Afrique noire*, cerf, Paris 1970.
9. BINETI (J), *Mariage en Afrique Noire*, CVA, Paris 1973.
10. BITOTA MUAMBA (J.), *Recherches sur le statut juridique des femmes en Afrique*, Thèse de Doctorat en Droit, Université des Sciences Sociales de Toulouse. op.cit. (Octobre 2003) p.90.
11. CHAIBOU A. H., les causes socio-économiques du divorce et conséquences en République Populaire du Bénin, mémoire de maîtrise en science juridique, soutenu à l'Université Nationale du Bénin, Abomey-Calavi 1980
12. Cheick ANTA DIOP in : *L'unité culturelle de l'Afrique, Présence Africaine*, Paris, 1982, p. 33.
13. *Code des Personnes et de la Famille du Bénin* promulgué le 24 août 2004.
14. *Coutumier du Dahomey* du 19 mars 1937.
15. COLLEYN (J-P), cité par KONE(M) et KOUAME (N), *Socio-anthropologie de la famille en Afrique. Evolution des modèles en Côte-d'Ivoire*, op. cit. p. 84.

16. CORNU (G), *Les Régimes matrimoniaux*, Presses Universitaires de France, 4<sup>e</sup> Edition, Paris 1984, 841 pages.
17. DAH ALLIGBONON AKPOCHIHALA, *La Tradition et non la croyance*, Les Éditions 2008 du Flamboyant.
18. DEGBOE (D-B), *La dot en République populaire du Bénin : Régime juridique et impacts socio-économiques*, Mémoire de maîtrise en Science Juridique soutenu à l'Université Nationale du Bénin, Abomey-Calavi, 1991.
19. Dictionnaire *Petit Robert*, rédaction dirigée par A. REY et REY-DEBOVE Edition le Robert 107, Paris XI, 1991.
20. Direction des Etudes Démographiques de l'INSAE, *Troisième Recensement Général de la Population et de l'Habitats du Bénin*, 2003.
21. DJOBO (B), *La dot chez les Kotokoli de Sokodè*, Recueil Penant, 1962, p.548
22. FISCHER (G-N), *Les Concepts fondamentaux de la Psychologie Sociale*, Editions Dunod, 1996.
23. Grawitz (M), *Méthodes des Sciences Sociales*, Ed Dalloz, Paris 2001
24. HANS (F.K .G), *Le mariage-ses formes-son origine*, Payot-Paris 1952-255pages.
25. KONE (M) et N'GUESSAN (K), *Socio-anthropologie de la famille en Afrique. Evolution des modèles en Côte d'Ivoire*, op.cit, p.83.
26. KOUASSIGAN (Guy Adété), *Quelle est ma loi ? Tradition et modernisme dans le droit privé de la famille en Afrique francophone*. Paris : Pédone, 1974, 311 p
27. LAUR (J), *Jeunesse d'Afrique sur la route de l'Amour*, Grands Lacs Namur Paris, 1963
28. LOMBARD (J) *Cotonou, Ville Africaine*, Dakar IFAN 1953.
29. MALULA(J), *Mariage et Famille en Afrique*, in *Documentation Catholique du 2 septembre n°180*, 1984

30. MUNZELE MUNZIMI (J-M), *Les pratiques de sociabilité en Afrique*, Editions Publibook, Paris, 2006, p. 35.
31. NORBERT Sillamy (2006), *Dictionnaire de Psychologie*, Collection IN EXTENSO, Paris
32. SOLUS (H), *Le problème actuel de la dot en Afrique Noire*, Revue Juridique et politique de l'Union ,1950/ 1959, p. 461. Loi n°2002-07 portant code des personnes et de la famille, publiée au Journal Officiel en décembre 2004.
33. TIDJANI (A-S), *Notes sur le mariage au Dahomey*, Nouvelles du Sud, Paris 1998.
34. YAGO(B), *Mariage et Famille dans le monde moderne*, DC, 1980.

**Questionnaire d'une enquête dans le cadre d'un mémoire portant sur les jeunes fon face à la dot à COTONOU-MENONTIN**

**I- IDENTIFICATION**

- 1-Age.....
- 2-Appartenance socio- linguistique.....
- 3-Niveau d’instruction.....
- 4-Religion avant le mariage.....
- 5-Catégorie socio- professionnelle.....
- 6-Age de l’époux (se).....
- 7-Appartenance socio- linguistique de l’époux (se).....
- 8-Niveau d’instruction de l’époux (se).....
- 9-Age et nature du couple.....
- 10-Lieu de résidence du ménage.....
- 11-Sexe  Masculin,  Féminin

**II- ORGANISATION DE LA VIE EN COUPLE**

Aujourd’hui, dans certaines régions de notre pays et précisément à MENONTIN- COTONOU, la “dot” subit une déviation certaine. Au lieu d’être symbolique, elle est devenue désormais un acte d’orgueil et de grand moyen.

1- Quel est votre point de vue par rapport à la dot ? Justifiez votre choix.

a- Est-elle une bonne chose ?  oui  non, Pourquoi ?

Réponse : .....

.....

.....

.....

.....  
.....  
b- Créé-t-elle une discrimination entre individus ? oui  non  
Pourquoi ?.....  
.....  
.....  
.....  
.....

c- Ruine-t-elle ? Oui  non Pourquoi ?  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

d- Désharmonise -t- elle les foyers ?  Oui  non  
Pourquoi ?  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

e- La dot est- elle obligatoire ?  Oui  Non. Pourquoi ?

Réponse :  
.....  
.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

13- Avez-vous contracté un mariage par dot ?  Oui  Non  
Pourquoi ?.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

Si Oui laquelle ?  La petite  la grande  les deux

a- Quand ?  Avant de vous mettre ensemble,  Après s'être mis en ensemble.

b- Est-ce pour pouvoir célébrer le mariage ?  religieux  civile.

c- En quoi a consisté la petite dot ?.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

d- En quelle année ?.....Estimation du coût.....

e- En quoi a consisté la grande dot ?.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

f- En quelle année ?.....Estimation du coût.....

g- Êtes-vous content (e) d'avoir fait la dot ?  Oui  Non

h- Avez-vous trouvé un avantage lié à la dot ?  Oui  Non.

Si Oui lequel ?.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....

i- La conseilleriez-vous à vos enfants ?  Oui  Non.

Pourquoi ?

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

14- Pensez-vous qu'on peut se passer de la dot dans le mariage ?  Non

Oui

Pourquoi ?.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

15- Selon vous, quelles sont les conséquences de la dot ou de son absence sur la vie conjugale ?.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

16- Vivez-vous ensemble (sous le même toit) avec votre époux (se) ?  Oui

Non, Pourquoi ?.....

.....

.....

.....

.....

Quelle est la nature de votre résidence ?  Location  Propre

Parent

17- Quelle est votre relation avec votre belle famille ?.....

.....  
.....  
.....  
.....

18- Comment arrivez- vous à gérer les conflits au sein du couple ?.....

.....  
.....  
.....  
.....  
.....  
.....

19- Votre père a-t-il donné la dot à votre mère ?        Oui        Non

20- Quelles sont vos suggestions et perspectives pour ramener la dot au centre des unions? .....

.....  
.....  
.....

**Guide d’entretien adressé aux personnes ressources  
dans le cadre d’un mémoire portant sur les jeunes fon  
face à la problématique de la dot à MENONTIN-**

**A- IDENTIFICATION**

- 1-Age.....
- 2-Nom & Prénom(s).....
- 3-Appartenance socio- linguistique.....
- 4-Niveau d’instruction.....
- 5-Religion .....
- 6-Catégorie socio- professionnelle.....
- 7-Sexe .....

**B-PRATIQUE DE LA DOT EN MILIEU FON**

Jadis en milieu fon, la dot avait une valeur traditionnelle certaine et gage de stabilité pour le mariage.

- 8- Sens de la dot en milieu fon
- 9- Origine culturelle de la dot
- 10- Eléments constitutifs de la dot chez les *fon*
- 11- Les phases de la dot
- 12- Les auteurs de la gestion de la dot
- 13- Les fonctions de la dot chez les *fon*
- 14- Place de la dot dans le mariage chez les *fon*
- 15- Influence de la modernité sur la dot
- 16- Evolution de l’institution de la dot
- 17- Les aspirations en matière de la dot
- 18- Les contraintes de changement d’habitudes

**TABLE DES MATIERES**

Sommaire.....i

Dédicace 1.....ii

Dédicace 2.....iii

Remerciements .....iv

Liste des acronymes et abréviations .....	v
Liste des tableaux .....	vi
Résumé et Abstract .....	vii
Introduction .....	1
<b>Chapitre I : Cadre théorique de l'étude.....</b>	<b>3</b>
I.) Clarification conceptuelle et Revue de littérature.....	3
I-1. Clarification conceptuelle.....	3
I-2. Revue de littérature.....	11
II.) Problématique, Hypothèses et objectifs.....	19
II-1. Problématique.....	19
II-2. Hypothèses.....	21
II-3. Objectifs.....	22
<b>Chapître II : Milieu d'étude et démarche méthodologique.....</b>	<b>23</b>
I.) Milieu d'étude.....	23
II.) Démarche méthodologique.....	26
2-1 Population cible et échantillonnage.....	26
2-2 Techniques et instruments de collecte de données.....	27
2-3- Mode de traitement des données.....	28
2-4- Difficultés rencontrées .....	28
<b>Chapitre III : Présentation et analyse des résultats.....</b>	<b>30</b>

I.)	Présentation des résultats.....	30
I-1.	Présentation des données quantitatives.....	30
I-2.	Présentation des données qualitatives.....	40
II.)	Commentaire.....	49
II-1.	La dot jadis en milieu fon .....	49
II-1-1.	Les avantages de la dot ainsi pratiquée.....	49
II-2.	Insuffisances de la dot ainsi pratiquées.....	52
II-3.	Les différentes interprétations de la dot.....	53
1.	La dot comme prix d'achat de la femme.....	53
2.	La dot comme une obligation culturelle.....	55
3.	La dot comme facteur de stabilité conjugale.....	55
4.	Obligation biblique et juridique.....	57
5.	La dot comme compensation des efforts des parents.....	59
6.	Honneur fait à la femme et sa famille.....	60
Chapitre IV	Discussion et Recommandation.....	61
I-	Discussion.....	61
I-1.	La place de la dot dans la tradition fon.....	61
a-	Rôle social de la dot.....	61
b-	Valeur économique de la dot.....	62
I-2.	Évolution de la pratique de la dot à nos jours.....	63
I-2-1	Les différentes mutations de la dot .....	63
I-2-2.	Les inconvénients de la ainsi pratiquée de nos jours.....	65
I-2-3.	Les facteurs de transformations de la dot.....	67

II-

RECOMMANDATIONS.....	72
CONCLUSION .....	77
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	79
ANNEXE.....	81